



## L'éducation

L'éducation, la formation professionnelle et, plus généralement, la formation permanente («éducation et formation tout au long de la vie») jouent un rôle vital d'un point de vue tant économique que social. Les occasions dont disposent les citoyens de l'Union européenne de vivre, d'étudier et de travailler dans d'autres pays sont autant de contributions décisives à la compréhension interculturelle, au développement des individus et à la pleine mise en valeur du potentiel économique de l'UE. Chaque année, plus de 1 million de citoyens de l'UE de tous âges bénéficient des programmes communautaires en matière d'éducation, de formation professionnelle et de citoyenneté.

Le traité instituant la Communauté européenne <sup>(1)</sup> reconnaît l'importance de ces domaines lorsqu'il dispose que «la Communauté contribue au développement d'une éducation de qualité en encourageant la coopération entre États membres et, si nécessaire, en appuyant et en complétant leur action [...] La Communauté met en œuvre une politique de formation professionnelle, qui appuie et complète les actions des États membres». À ce titre, la Commission européenne assure le suivi de la coopération politique et des travaux avec les États membres, tout en finançant des programmes, tels que le programme «Éducation et formation tout au long de la vie».

Le programme de travail 2010 pour l'éducation et la formation a renforcé la coopération politique au sein de l'UE en intégrant des actions entreprises précédemment dans les domaines de l'éducation et de la formation. Le suivi de ce programme se fait par le cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation <sup>(2)</sup>, adopté par le Conseil en mai 2009. Les jalons suivants ont été fixés pour 2010:

- la proportion de personnes âgées de 15 ans ayant une maîtrise insuffisante de la lecture devrait diminuer d'au moins 20 %;

<sup>(1)</sup> Version consolidée du traité instituant la Communauté européenne, chapitre 3, article 149, paragraphe 1, et article 150, paragraphe 1 (JO C 325 du 24.12.2002, p. 33); pour plus d'informations: [http://eur-lex.europa.eu/fr/treaties/dat/12002E/pdf/12002E\\_FR.pdf](http://eur-lex.europa.eu/fr/treaties/dat/12002E/pdf/12002E_FR.pdf).

<sup>(2)</sup> Pour plus d'informations: <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2009:119:0002:0010:FR:PDF>.



- la proportion moyenne de jeunes quittant prématurément l'école ne devrait pas dépasser 10 %;
- 85 % des jeunes de 22 ans devraient avoir achevé l'enseignement secondaire supérieur;
- le nombre total de diplômés en mathématiques, sciences et technologie devrait augmenter d'au moins 15 %, tandis que le déséquilibre hommes/femmes dans ces matières devrait diminuer;
- le taux moyen de participation des 25-64 ans à des activités d'éducation et de formation tout au long de la vie devrait atteindre au moins 12,5 %.

Les objectifs à atteindre pour 2020 sont les suivants:

- au moins 95 % des enfants ayant entre 4 ans et l'âge de la scolarité obligatoire devraient participer à l'enseignement préscolaire;
- la proportion de personnes âgées de 15 ans ayant une maîtrise insuffisante de la lecture, des mathématiques et des sciences devrait descendre sous le niveau des 15 %;
- la proportion des jeunes quittant prématurément le système d'éducation et de formation devrait être inférieure à 10 %;
- la proportion des personnes âgées de 30 à 34 ans diplômées de l'enseignement supérieur devrait être d'au moins 40 %;
- une moyenne d'au moins 15 % des personnes âgées de 25 à 64 ans devrait participer à des activités d'éducation et de formation tout au long de la vie.

Le programme «Éducation et formation tout au long de la vie» est devenu depuis 2007 le programme phare de la Commission européenne dans le domaine de l'enseignement et de la formation et couvre toutes les possibilités d'apprentissage de l'enfance au troisième

âge. Il dispose pour la période 2007-2013 d'un budget de près de 7 milliards d'euros pour soutenir des projets favorisant les échanges, la coopération et la mobilité entre les systèmes d'éducation et de formation au sein de l'UE. Il se compose de quatre sous-programmes mettant l'accent sur les différentes étapes de l'éducation et de la formation, avec pour chacun des objectifs chiffrés:

- Comenius, pour l'enseignement fondamental, doit impliquer au moins 3 millions d'élèves dans des activités d'éducation conjointes au cours de la durée du programme;
- Erasmus, pour l'enseignement supérieur, doit atteindre au total 3 millions de participants dans des actions de mobilité des étudiants depuis le lancement de l'initiative;
- Leonardo da Vinci, pour l'éducation et la formation professionnelles, doit accroître les stages en entreprises à 80 000 personnes par an d'ici à l'expiration du programme;
- Grundtvig, pour la formation des adultes, doit soutenir la mobilité de 7 000 adultes engagés dans une action d'éducation chaque année d'ici à 2013.

La mesure des progrès accomplis vers les objectifs fixés requiert un large éventail de statistiques comparables sur la fréquentation des cours et des formations, les effectifs de diplômés et d'enseignants, l'apprentissage des langues, la mobilité des étudiants et des chercheurs et les investissements en matière d'éducation, ainsi que des données sur les niveaux d'études atteints et la formation des adultes.

Les statistiques en matière d'éducation couvrent un large éventail de sujets, y compris les dépenses, le personnel, le taux de participation et les niveaux atteints. Les normes relatives aux statistiques in-



ternationales de l'éducation sont fixées par trois organisations internationales:

- l'Institut de statistique de l'Unesco (ISU);
- l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE);
- l'office statistique de l'Union européenne, Eurostat.

La principale source d'information est le questionnaire commun Unesco/OCDE/Eurostat (UOE) sur les statistiques de l'éducation, fondement de la structure de la base de données d'Eurostat sur les statistiques de l'éducation. Eurostat collecte également des données sur les effectifs régionaux et l'apprentissage des langues. Les données sur le niveau d'études et la formation des adultes sont principalement issues d'enquêtes auprès des ménages, à savoir principalement l'enquête européenne sur les forces de travail, complétée par l'enquête sur l'éducation des adultes <sup>(9)</sup>, tandis que l'enquête sur la formation professionnelle continue fournit des informations sur la participation à la formation, le volume et les coûts pour les entreprises.

## 4.1. La participation des jeunes au système éducatif et les niveaux atteints

### Introduction

L'école permet aux jeunes d'acquérir les capacités élémentaires pour leur existence et les compétences requises pour leur épanouissement. La qualité du temps passé à l'école influence non seulement l'épanouissement personnel, mais également la future place de l'enfant dans la société, le niveau d'études qu'il atteindra et ses possibilités d'emploi. La qualité de l'éducation des enfants est directement liée à la qualité de l'enseignement, qui est elle-même conditionnée par les exigences placées dans les enseignants, la formation qu'ils

reçoivent et les rôles qu'ils sont appelés à jouer. À la lumière de ces réflexions, plusieurs États membres s'efforcent aujourd'hui de remanier leurs programmes scolaires dans la perspective des besoins en constante mutation de la société et de l'économie, ainsi que d'améliorer la formation et l'évaluation des enseignants.

L'évolution démographique au cours des trente dernières années reflète une baisse des taux de natalité, qui s'est traduite par un vieillissement de la structure de la population de l'UE et par la baisse de la proportion des moins de 30 ans dans la majorité des États membres. Ces changements peuvent avoir un impact significatif sur les ressources humaines et matérielles nécessaires au bon fonctionnement des systèmes éducatifs — comme la taille moyenne des classes ou les stratégies de recrutement des enseignants.

La plupart des Européens restent scolarisés considérablement plus longtemps que les obligations légales minimales. Cela traduit le choix de faire des études supérieures et se manifeste également par des effectifs accrus dans l'enseignement préprimaire et une participation plus large aux initiatives de formation tout au long de la vie, des étudiants d'âge mûr (adultes) reprenant par exemple des études, souvent en vue d'un complément de formation ou d'un changement d'orientation professionnelle.

À l'âge de 4 ans, une grande proportion d'enfants dans l'UE est déjà scolarisée en préprimaire. Les objectifs généraux de l'enseignement préprimaire sont assez similaires d'un pays à l'autre et se concentrent sur le développement de l'autonomie, du bien-être, de la confiance en soi et de la préparation à la vie et aux apprentissages scolaires.

En moyenne, l'enseignement obligatoire dure neuf ou dix ans dans la plupart des

<sup>(9)</sup> Pour plus d'informations: <http://ec.europa.eu/eurostat/product?code=KS-CC-05-005&mode=view>.



États membres de l'UE. C'est en Hongrie, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni qu'il dure le plus longtemps. L'enseignement primaire obligatoire débute à l'âge de 5 ou 6 ans dans la plupart des États membres, voire à 7 ans dans certains <sup>(4)</sup>.

Si les programmes d'enseignement nationaux incluent à peu près les mêmes matières dans tous les États membres, le temps alloué à chacune varie considérablement. De plus, les enseignants jouissent d'une liberté extrêmement variable, qui va de la possibilité d'adapter le contenu de leurs classes à l'obligation de suivre un programme strict. Les différences les plus significatives entre les pays concernent généralement le temps alloué aux cours de langue, de technologies de l'information et de la communication (TIC) ou de religion. En revanche, tous les pays accordent beaucoup de temps à l'apprentissage de la langue maternelle et des mathématiques.

La répartition du temps d'instruction entre les matières semble être plus homogène dans l'enseignement secondaire obligatoire, qui accorde davantage d'importance aux sciences naturelles et sociales, ainsi qu'aux langues étrangères. Les élèves d'un pays suivent le même programme commun tout au long de la scolarité obligatoire à temps plein dans la plupart des États membres. En Allemagne, au Luxembourg, aux Pays-Bas et en Autriche, en revanche, les parents doivent choisir pour leur enfant un type d'enseignement particulier à la fin du primaire.

Le programme Comenius, consacré au développement des politiques éducatives et scolaires, poursuit les objectifs suivants:

- améliorer et accroître la mobilité des élèves et du personnel éducatif;
- multiplier et intensifier les partenariats entre les écoles de différents États mem-

bres pour atteindre une participation à des activités éducatives conjointes d'au moins 3 millions d'élèves pour 2010;

- favoriser l'apprentissage des langues, le contenu et les services novateurs basés sur les TIC et de meilleures techniques et pratiques d'enseignement;
- rehausser la qualité et la dimension européenne de la formation des enseignants;
- améliorer les approches pédagogiques et la gestion des écoles.

En outre, les États membres ont fixé d'autres repères pour l'amélioration de l'éducation, entre autres, sur la maîtrise de la lecture, la réussite en mathématiques, sciences et technologie, l'arrêt prématuré de la scolarité et l'achèvement de l'enseignement secondaire.

### Définitions et disponibilité des données

La **classification internationale type de l'éducation (CITE)** est l'outil fondamental pour la classification des statistiques de l'éducation et décrit différents niveaux d'enseignement, ainsi que des domaines d'enseignement et de formation <sup>(5)</sup>. La version actuelle, CITE 97, distingue sept niveaux d'enseignement:

- niveau 0 de la CITE: **éducation préprimaire** — est définie comme étant la première étape de l'instruction organisée; elle est dispensée dans une école ou un centre extérieur à la famille et s'adresse aux enfants âgés de 3 ans au moins;
- niveau 1 de la CITE: **enseignement primaire** — commence entre 5 et 7 ans, est obligatoire dans tous les pays et dure généralement de quatre à six ans;
- niveau 2 de la CITE: **premier cycle de l'enseignement secondaire** — assure la conti-

<sup>(4)</sup> Pour plus d'informations: [http://eacea.ec.europa.eu/education/eurydice/documents/compulsory\\_education/106EN.pdf](http://eacea.ec.europa.eu/education/eurydice/documents/compulsory_education/106EN.pdf).

<sup>(5)</sup> Pour plus d'informations: [http://www.unesco.org/education/information/nfsunesco/doc/iscsed\\_1997.htm](http://www.unesco.org/education/information/nfsunesco/doc/iscsed_1997.htm).



nuité avec les programmes de base du niveau primaire, bien que les programmes aient généralement une structure davantage orientée vers les matières enseignées; la fin de ce niveau coïncide souvent avec celle de la scolarité obligatoire;

- niveau 3 de la CITE: **deuxième cycle de l'enseignement secondaire** — commence normalement à la fin de la scolarité obligatoire; l'âge d'admission est généralement de 15 ou 16 ans, et cette dernière est habituellement subordonnée à certaines qualifications et autres conditions minimales; l'enseignement est souvent plus spécialisé et sa durée varie généralement entre deux et cinq ans;
- niveau 4 de la CITE: **enseignement post-secondaire qui n'est pas du supérieur** — se situe de part et d'autre de la limite entre le deuxième cycle du secondaire et l'enseignement postsecondaire; doivent être rattachés à ce niveau les programmes qui préparent les élèves à l'entrée au niveau 5 de la CITE et les programmes principalement conçus pour permettre aux étudiants un accès direct au marché du travail;
- niveau 5 de la CITE: **premier cycle de l'enseignement supérieur** — l'admission exige normalement que l'étudiant ait achevé avec succès le niveau 3 ou 4 de la CITE; ce niveau inclut les programmes de l'enseignement supérieur à orientation universitaire, qui sont en grande partie fondés sur la théorie, et les programmes à orientation professionnelle, qui sont généralement plus courts et visent l'accès au marché du travail;
- niveau 6 de la CITE: **deuxième cycle de l'enseignement supérieur** — conduit à l'obtention d'un titre de chercheur hautement qualifié (doctorat).

L'indicateur des **enfants de 4 ans scolarisés** présente le pourcentage d'enfants de 4 ans qui sont inscrits dans des établissements préprimaires à caractère éducatif. Ces établissements fournissent des prestations à caractère éducatif aux jeunes enfants. Ils doivent recruter du personnel spécialement formé aux tâches éducatives. Les crèches de jour, les jardins d'enfants et les garderies, dans lesquels le personnel ne possède pas obligatoirement un diplôme d'enseignement, ne sont pas pris en compte. L'indicateur des **jeunes de 18 ans** inscrits dans un établissement d'éducation (à n'importe quel niveau de la CITE) montre le nombre de jeunes qui n'ont pas renoncé à améliorer leurs compétences au-delà de l'enseignement de base et inclut à la fois les étudiants qui ont effectué un parcours éducatif normal, sans retard, et ceux qui continuent leurs études après avoir répété certaines étapes. L'indicateur de **l'espérance de scolarisation** correspond au nombre d'années durant lesquelles un enfant en début de scolarité devrait, en moyenne, rester à l'école (cela équivaut à la somme des taux de scolarité par année pour tous les âges).

Les **ratios élève/enseignant** sont calculés en divisant l'équivalent du nombre d'élèves et d'étudiants suivant des cours à temps plein à chaque niveau d'enseignement par l'équivalent du nombre d'enseignants qui donnent des cours à temps plein au même niveau. Tous les établissements, qu'ils soient publics ou privés, sont inclus. Ce ratio ne doit pas être confondu avec la taille moyenne d'une classe. Il peut y avoir une différence entre le nombre d'heures d'enseignement dispensées par les enseignants et le nombre d'heures d'instruction conseillées par élève,



l'enseignement peut être assuré dans une même classe par plus d'un enseignant ou des éducateurs scolaires spécialisés peuvent travailler avec des petits groupes ou en binôme.

L'indicateur du **niveau de formation des jeunes** est défini comme la part de la population âgée de 20 à 24 ans ayant atteint au moins un niveau d'éducation correspondant au deuxième cycle de l'enseignement secondaire (soit au minimum le niveau 3a, 3b ou 3c long de la CITE). Le dénominateur représente la population totale du groupe d'âge considéré, à l'exclusion des non-réponses.

L'indicateur relatif aux **jeunes ayant quitté prématurément l'école** est défini comme la proportion de la population âgée de 18 à 24 ans ayant atteint au plus un niveau d'éducation secondaire inférieur (niveau 1, 2 ou 3c court de la CITE) et se trouvant en dehors du système scolaire ou de formation (les personnes interrogées déclarent n'avoir bénéficié d'aucun enseignement ni d'aucune formation dans les quatre semaines précédant l'enquête). Le dénominateur représente la population totale du groupe d'âge considéré, à l'exclusion des non-réponses.

### Conclusions principales

En 2007, il y avait environ 93,2 millions d'élèves et d'étudiants inscrits dans les établissements d'enseignement dans l'UE-27. Le pays qui comptait la plus grande part d'élèves et d'étudiants de l'UE-27 était l'Allemagne, où 14,3 millions d'élèves et d'étudiants fréquentaient des établissements d'enseignement en 2007; ce chiffre était supérieur de 1,6 million à celui de la deuxième population étudiante la plus importante, qui était enregistrée

au Royaume-Uni, et supérieur de 2,0 millions au chiffre de la France.

La proportion d'élèves présents à chaque niveau d'enseignement variait légèrement d'un État membre à l'autre, surtout au niveau de l'enseignement primaire et du premier cycle de l'enseignement secondaire. Ces variations reflètent, dans une certaine mesure, la structure démographique des populations. La forte proportion d'élèves dans l'enseignement primaire au Luxembourg (47,1 % en 2007) traduit, par exemple, l'absence d'un secteur de l'enseignement supérieur développé dans ce pays. À l'autre extrémité, la Grèce, la Slovénie, les États Baltes, la Pologne, la Finlande et la Roumanie affichaient des proportions relativement élevées (environ un quart au moins) de populations étudiantes dans le secteur de l'enseignement supérieur.

Les chiffres ci-dessus excluent l'enseignement préprimaire — avec 88,6 % de l'ensemble des enfants de 4 ans fréquentant ce type d'établissements dans l'UE-27 en 2007. Les taux de scolarisation dans l'enseignement préprimaire allaient de 100 % en France et en Suède, à moins d'un enfant sur deux en Irlande et en Pologne.

En 2007, dans l'UE-27, plus de trois quarts (76,8 %) des jeunes de 18 ans étaient encore dans le système éducatif. Cette proportion grimpeait jusqu'à plus de 90 % dans cinq États membres, tandis qu'elle était inférieure à 50 % à Chypre et au Royaume-Uni. Ces chiffres peuvent refléter plusieurs facteurs, en particulier l'impératif pour les jeunes de partir à l'étranger pour continuer leurs études (supérieures) ou la pratique consistant



à imposer aux étudiants de recommencer une année complète si leurs résultats sont jugés insatisfaisants à la fin d'une année scolaire.

L'espérance de scolarisation est un indicateur lié, puisque les États membres où l'espérance de scolarisation est la plus élevée comptent généralement une plus grande proportion de personnes âgées de 18 ans dans le système éducatif. Toutefois, l'Irlande enregistrait la deuxième proportion la plus élevée de jeunes de 18 ans dans le système éducatif, alors que l'espérance de scolarisation dans ce pays est très moyenne. C'est l'inverse au Danemark, où la proportion de jeunes de 18 ans dans le système éducatif n'est que légèrement supérieure à la moyenne, alors que ce pays arrive à la quatrième place en termes d'espérance de scolarisation.

Les ratios élève/enseignant dans l'enseignement primaire allaient de moins de 11 élèves par enseignant en moyenne en Lituanie, en Grèce, en Hongrie et en Italie en 2007, à près du double en France et au Royaume-Uni (plus de 19 élèves par enseignant dans ces pays). Entre 2002 et 2007, la plupart des États membres ont connu une baisse générale du nombre moyen d'élèves par enseignant

au sein des établissements d'enseignement primaire.

Le nombre moyen d'élèves par enseignant était généralement moindre dans l'enseignement secondaire que dans le primaire, avec une moyenne de moins de 10 élèves par enseignant dans l'enseignement secondaire supérieur en Grèce, en Espagne, au Portugal, au Luxembourg, en Lituanie et en France. La Finlande, les Pays-Bas et la Roumanie enregistraient le nombre moyen le plus élevé d'élèves par enseignant (plus de 15 élèves par enseignants dans chacun de ces pays).

Les données disponibles sur les niveaux d'études atteints montrent qu'en 2008, un peu plus des trois quarts (78,5%) de la population de l'UE-27 âgée de 20 à 24 ans avaient atteint au moins un niveau de formation correspondant au deuxième cycle de l'enseignement secondaire, ce chiffre grimant jusqu'à 81,4% chez les jeunes femmes. Cependant, en 2008, 14,9% des 18-24 ans (16,9% pour les hommes et 12,9% pour les femmes) avaient quitté prématurément l'école, avec au plus un niveau de formation correspondant au premier cycle de l'enseignement secondaire.



Tableau 4.1: Élèves et étudiants (hors éducation préscolaire) (1)

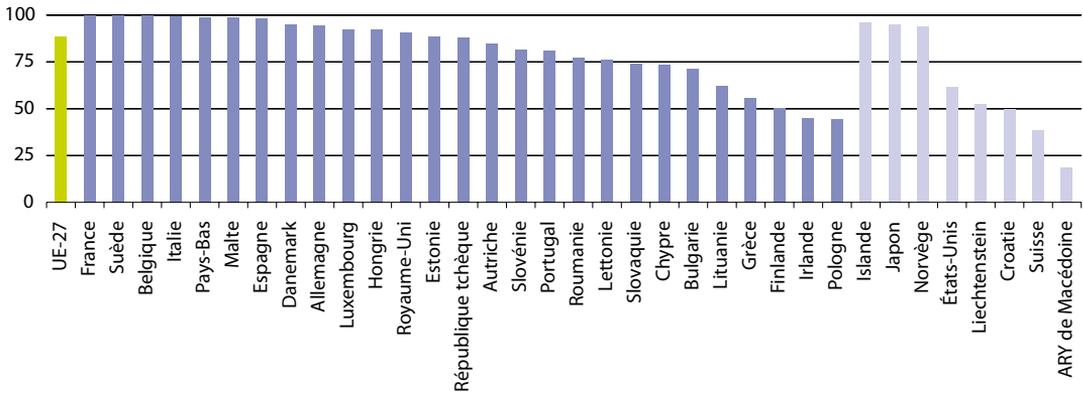
	Total (CITE 1-6) (en milliers)		Ventilation du nombre total d'élèves et d'étudiants (en % du total)							
			Enseignement primaire (CITE 1)		Premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)		Enseignement secondaire de deuxième cycle et enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 3-4)		Enseignement supérieur (CITE 5-6)	
			2002	2007	2002	2007	2002	2007	2002	2007
<b>UE-27</b>	97 266	93 247	30,2	30,4	24,6	23,9	27,5	25,3	17,6	20,3
Belgique	2 333	2 418	32,9	30,3	17,4	17,6	33,9	35,8	15,7	16,3
Bulgarie	1 275	1 175	27,4	22,8	28,1	23,9	26,5	31,3	17,9	22,0
République tchèque	1 935	1 856	31,2	24,9	26,5	24,7	27,6	30,8	14,7	19,5
Danemark	1 046	1 155	39,7	36,0	20,3	20,9	21,3	23,0	18,7	20,1
Allemagne	14 511	14 251	23,2	23,2	39,2	35,9	22,2	24,3	14,9	16,0
Estonie	304	268	35,7	28,3	21,6	19,9	22,7	26,1	20,0	25,6
Irlande	992	1 054	44,9	45,1	18,0	16,5	19,3	20,3	17,8	18,1
Grèce	1 975	1 964	32,7	32,5	17,7	17,6	22,7	19,2	26,8	30,7
Espagne	7 461	7 556	33,4	35,7	26,3	26,0	15,8	14,7	24,6	23,5
France	11 791	12 296	32,3	33,4	27,9	26,5	21,9	22,3	17,2	17,7
Italie	9 199	9 500	30,3	30,0	19,9	18,5	29,6	30,1	20,2	21,4
Chypre	142	146	45,0	39,6	23,1	22,2	22,0	22,9	9,8	15,2
Lettonie	510	450	22,3	27,0	34,8	20,3	21,2	24,0	21,7	28,8
Lituanie	797	760	24,8	18,9	42,2	38,5	14,3	16,2	18,7	26,3
Luxembourg	72	76	47,2	47,1	22,7	24,9	26,0	28,1	4,1	:
Hongrie	1 946	1 916	24,6	20,9	25,9	24,3	31,3	32,4	18,2	22,5
Malte	77	75	42,4	37,1	36,9	34,1	11,3	15,7	9,4	13,1
Pays-Bas	3 208	3 346	40,1	38,3	24,6	23,3	19,2	20,8	16,1	17,6
Autriche	1 422	1 457	27,2	23,8	27,3	26,6	29,8	31,6	15,7	17,9
Pologne	9 153	8 416	33,9	29,5	19,1	18,4	26,1	26,6	20,8	25,5
Portugal	1 964	1 881	39,2	40,2	20,4	21,2	20,2	19,1	20,2	19,5
Roumanie	3 939	3 839	26,1	23,9	32,8	24,0	26,3	27,8	14,8	24,2
Slovénie	407	395	21,1	24,2	23,8	18,3	30,7	28,2	24,4	29,4
Slovaquie	1 109	1 079	25,6	21,4	35,3	30,3	25,3	28,1	13,7	20,2
Finlande	1 179	1 251	33,4	29,2	16,3	16,2	26,3	29,9	24,1	24,7
Suède	2 115	2 061	37,2	32,9	17,9	19,9	26,8	27,1	18,1	20,1
Royaume-Uni	16 407	12 607	27,6	35,0	14,2	17,6	44,5	28,6	13,7	18,7
Croatie	:	728	:	26,2	:	28,2	:	26,4	:	19,2
ARY de Macédoine	385	369	31,5	27,4	32,6	30,6	24,3	26,2	11,6	15,8
Turquie	15 389	16 687	68,6	65,0	-	-	20,5	20,3	10,9	14,7
Islande	77	85	41,0	35,4	16,5	16,2	27,5	29,8	15,1	18,6
Liechtenstein	:	6	:	35,6	:	27,1	:	25,1	:	10,7
Norvège	1 005	1 079	42,7	39,9	16,7	17,5	21,0	22,7	19,6	19,9
Suisse	1 294	1 350	41,5	37,8	21,6	22,1	23,1	23,4	13,1	15,8
Japon	19 956	18 885	36,7	38,2	20,1	19,2	22,0	20,2	19,9	21,4
États-Unis	64 440	67 429	38,6	36,3	19,5	19,3	17,2	18,1	24,7	26,3

(1) Voir fichier de métadonnées sur l'internet ([http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY\\_SDDS/en/educ\\_esms.htm](http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_SDDS/en/educ_esms.htm)).

Source: Eurostat (tps00051 et educ\_enr1t1)



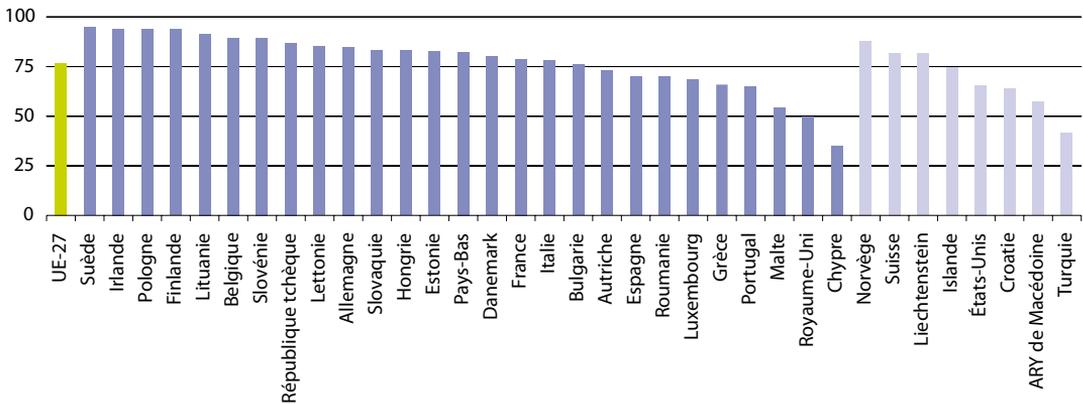
**Graphique 4.1:** Enfants de 4 ans scolarisés, 2007 <sup>(1)</sup>  
(en % de l'ensemble des enfants de 4 ans)



<sup>(1)</sup> Voir fichier de métadonnées sur l'internet ([http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY\\_SDDS/en/educ\\_esms.htm](http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_SDDS/en/educ_esms.htm)).

Source: Eurostat (tps00053)

**Graphique 4.2:** Jeunes de 18 ans scolarisés, 2007 <sup>(1)</sup>  
(en % de l'ensemble des jeunes de 18 ans)

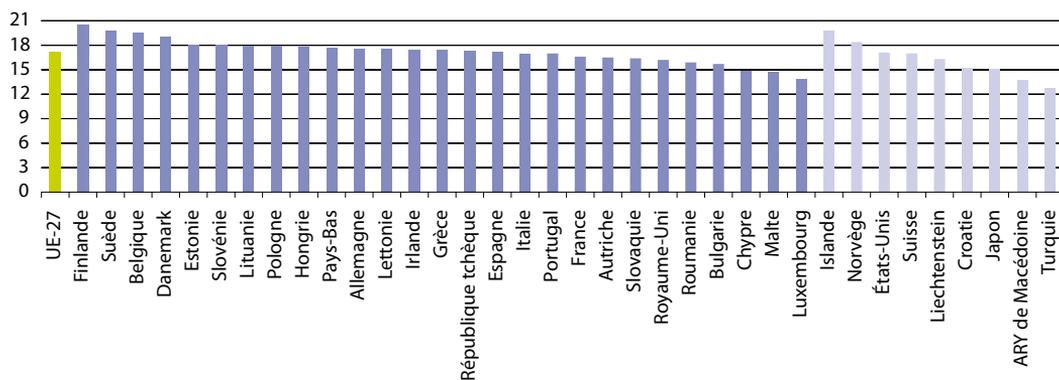


<sup>(1)</sup> Voir fichier de métadonnées sur l'internet ([http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY\\_SDDS/en/educ\\_esms.htm](http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_SDDS/en/educ_esms.htm)).

Source: Eurostat (tps00060)



**Graphique 4.3:** Espérance de scolarisation, 2007 <sup>(1)</sup>  
(en nombre d'années)



<sup>(1)</sup> L'espérance de scolarisation correspond au nombre d'années d'enseignement qu'une personne peut s'attendre à recevoir au cours d'une vie; elle est calculée en ajoutant les taux de scolarité par année pour tous les âges.

Source: Eurostat ([tps00052](#))



**Tableau 4.2:** Ratio élève/enseignant dans l'enseignement primaire, le premier et le deuxième cycle de l'enseignement secondaire (1)  
(en nombre moyen d'élèves par enseignant)

	Enseignement primaire (CITE 1)		Premier cycle de l'enseignement secondaire ou deuxième cycle de l'éducation de base (CITE 2)		Deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3)	
	2002	2007	2002	2007	2002	2007
Belgique	13,1	12,6	:	9,2	9,3	10,2
Bulgarie	16,8	16,0	12,8	12,1	11,7	11,6
République tchèque	18,9	18,7	14,4	12,3	12,5	12,3
Danemark	10,9	11,2	:	:	14,2	:
Allemagne	18,9	18,3	15,7	15,2	13,6	14,3
Estonie (2)	14,7	14,4	11,2	11,4	10,3	12,2
Irlande	19,5	17,9	14,6	:	14,6	13,2
Grèce	12,5	10,1	9,3	7,7	9,3	7,3
Espagne	14,6	13,6	13,7	11,7	8,3	7,7
France	19,4	19,7	13,7	14,3	10,6	9,6
Italie	10,6	10,5	9,9	9,4	10,3	10,8
Chypre	19,4	15,9	13,0	11,2	11,7	11,1
Lettonie	16,9	11,4	13,5	9,9	12,7	11,2
Lituanie	12,4	10,0	8,5	7,9	8,3	9,4
Luxembourg	11,6	11,2	9,0	:	9,0	9,0
Hongrie	10,8	10,2	10,7	10,2	13,1	12,1
Malte (3)	19,1	13,7	9,7	9,3	10,1	14,3
Pays-Bas	17,0	15,6	:	:	15,9	15,7
Autriche	14,4	13,6	9,8	10,3	10,3	11,0
Pologne	12,8	11,0	14,1	12,4	13,7	12,2
Portugal	11,0	11,8	9,3	7,9	7,5	8,4
Roumanie	17,7	16,9	13,3	12,2	14,4	15,3
Slovénie	12,6	15,2	13,1	9,5	13,5	13,7
Slovaquie	20,1	17,9	14,0	13,9	13,3	14,1
Finlande	15,8	15,0	10,6	9,9	16,0	15,9
Suède	12,5	12,3	12,2	11,5	14,1	13,6
Royaume-Uni	19,9	19,4	17,6	16,7	21,6	11,2
Croatie	:	17,3	:	12,6	:	11,6
ARY de Macédoine	21,2	18,4	16,6	13,6	18,5	16,3
Turquie	27,5	26,2	:	:	17,7	16,2
Islande	11,4	10,4	:	:	10,6	10,2
Liechtenstein	:	9,6	:	6,9	:	8,6
Norvège	:	11,0	10,9	10,2	9,0	9,8
Japon	20,3	19,0	16,2	14,8	13,7	12,5
États-Unis	15,5	14,6	15,5	14,7	15,6	15,6

(1) Voir fichier de métadonnées sur l'internet ([http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY\\_SDDS/en/educ\\_esms.htm](http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_SDDS/en/educ_esms.htm)).

(2) 2001 au lieu de 2002.

(3) 2006 au lieu de 2007.

Source: Eurostat (tps00054 et educ\_iste)



Tableau 4.3: Niveau d'études des jeunes et jeunes quittant prématurément l'école (1)

	Niveau d'études des jeunes (en %)				Jeunes ayant quitté prématurément l'école (en %)			
	Total		Hommes	Femmes	Total		Hommes	Femmes
	2003	2008	2008	2008	2003	2008	2008	2008
<b>UE-27 (2)</b>	76,9	78,5	75,7	81,4	16,6	14,9	16,9	12,9
<b>Zone euro</b>	73,4	75,5	72,1	79,1	18,5	16,8	19,1	13,9
Belgique (2)	81,2	82,2	80,5	83,9	14,3	12,0	13,4	10,6
Bulgarie	76,3	83,7	84,0	83,4	21,9	14,8	14,1	15,5
République tchèque (2)	92,1	91,6	91,0	92,2	6,5	5,6	5,8	5,4
Danemark (4)	76,2	71,0	63,6	78,6	10,4	11,5	13,7	9,2
Allemagne (2)	72,5	74,1	71,9	76,4	12,8	11,8	12,4	11,2
Estonie (2)	81,5	82,2	76,0	88,3	12,9	14,0	19,8	8,2
Irlande (2)	85,1	87,4	83,9	91,0	13,1	11,3	14,6	8,0
Grèce (2)	81,7	82,1	78,0	86,6	16,0	14,8	18,5	10,9
Espagne (7)	62,2	60,0	52,7	67,6	31,6	31,9	38,0	25,7
France (8)	81,3	83,7	81,4	86,0	13,2	11,8	13,8	9,8
Italie (2)	71,0	76,5	73,5	79,7	23,0	19,7	22,6	16,7
Chypre (2)	79,5	85,1	80,1	89,5	17,3	13,7	19,0	9,5
Lettonie	75,4	80,0	74,3	86,0	18,0	15,5	20,2	10,7
Lituanie (3,9)	84,2	89,1	85,9	92,3	11,4	7,4	10,0	4,7
Luxembourg (6,8)	72,7	72,8	68,3	77,4	12,3	13,4	15,8	10,9
Hongrie (8)	84,7	83,6	81,7	85,5	12,0	11,7	12,5	10,9
Malte (8)	45,1	54,2	50,5	58,3	49,9	39,0	41,7	36,1
Pays-Bas (2)	75,0	76,2	71,9	80,6	14,3	11,4	14,0	8,8
Autriche (2)	84,2	84,5	84,2	84,8	9,0	10,1	10,4	9,8
Pologne (2)	90,3	91,3	89,3	93,3	6,0	5,0	6,1	3,9
Portugal (3,10)	47,9	54,3	47,1	61,9	41,2	35,4	41,9	28,6
Roumanie (2)	75,0	78,3	77,9	78,6	22,5	15,9	15,9	16,0
Slovénie (2,11)	90,8	90,2	87,4	93,6	4,6	5,1	7,2	2,6
Slovaquie (2)	94,1	92,3	91,0	93,6	5,3	6,0	7,1	4,9
Finlande (2)	85,3	86,2	84,6	87,6	10,1	9,8	12,1	7,7
Suède (2,5,12)	85,8	87,9	86,2	89,7	9,2	11,1	12,3	9,9
Royaume-Uni (2)	78,6	78,2	76,4	80,0	12,1	17,0	18,3	15,6
Croatie (13)	91,0	95,4	94,6	96,3	7,9	3,7	4,1	3,3
ARY de Macédoine	:	79,7	81,7	77,6	:	19,6	17,6	21,7
Turquie	44,2	47,8	56,4	40,9	53,0	46,6	38,5	53,7
Islande (2)	51,2	53,6	47,9	59,8	20,3	24,4	26,2	22,4
Norvège (2,14)	93,7	70,0	65,4	74,7	6,3	17,0	21,0	12,9
Suisse (2)	77,5	82,6	81,4	83,8	9,7	7,7	7,8	7,5

(1) Voir fichier de métadonnées sur l'internet ([http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY\\_SDDS/en/lfsi\\_edu\\_a\\_esms.htm](http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_SDDS/en/lfsi_edu_a_esms.htm)); jeunes ayant quitté prématurément l'école: sur la base de moyennes annuelles des données trimestrielles, données extraites le 20 novembre 2009. (2) Jeunes ayant quitté prématurément l'école: rupture des séries, 2003. (3) Jeunes ayant quitté prématurément l'école: rupture des séries, 2004. (4) Ruptures des séries, 2003 et 2007. (5) Rupture des séries, 2005. (6) Jeunes ayant quitté prématurément l'école — femmes: données non fiables ou incertaines. (7) Jeunes ayant quitté prématurément l'école: rupture des séries, 2005. (8) Rupture des séries, 2003. (9) Jeunes ayant quitté prématurément l'école — hommes et femmes: données non fiables ou incertaines. (10) Données provisoires. (11) Jeunes ayant quitté prématurément l'école: données non fiables ou incertaines. (12) Données provisoires pour 2008; jeunes ayant quitté prématurément l'école: rupture des séries, 2007. (13) Jeunes ayant quitté prématurément l'école: données non fiables ou incertaines pour 2008. (14) Rupture des séries, 2006.

Source: Eurostat (tsiir110 et tsisc060)



## 4.2. L'apprentissage des langues étrangères

### Introduction

Depuis la dernière modification en 2007, il y a 23 langues officielles reconnues au sein de l'UE, auxquelles s'ajoutent des langues régionales, des langues de minorités et des langues parlées par les populations migrantes. L'école est la principale possibilité pour la grande majorité de la population d'apprendre ces langues, la diversité linguistique étant activement encouragée au sein des écoles, des universités, des centres d'enseignement pour adultes et des entreprises.

Depuis plusieurs décennies, la plupart des enfants européens sont tenus d'apprendre au moins une langue étrangère au cours de la scolarité obligatoire, le temps qui y est consacré ayant augmenté de façon générale ces dernières années. En 2002, le Conseil européen de Barcelone a recommandé l'apprentissage d'au moins deux langues étrangères dès le plus jeune âge. Cette recommandation a été appliquée à des degrés divers, généralement pour l'enseignement secondaire obligatoire, soit en rendant obligatoire l'apprentissage d'une deuxième langue, soit en faisant en sorte que les élèves aient la possibilité d'étudier une deuxième langue étrangère dans le cadre de leur cursus.

En septembre 2008, la Commission européenne a adopté une communication intitulée «Multilinguisme: un atout pour l'Europe et un engagement commun» <sup>(6)</sup>, suivie en novembre 2008 d'une résolution du Conseil relative à une stratégie européenne en faveur du multilinguisme <sup>(7)</sup>. La communication aborde la question des

langues dans le contexte plus large de la cohésion sociale et de la prospérité et se concentre sur des actions destinées à encourager et à aider les citoyens à acquérir des compétences linguistiques. Elle aborde les questions suivantes:

- le rôle joué par les langues pour favoriser la compréhension mutuelle dans une société multiculturelle;
- la manière dont les compétences linguistiques peuvent améliorer l'employabilité et assurer un avantage concurrentiel aux entreprises européennes;
- les moyens d'inciter les citoyens européens à apprendre deux langues étrangères en plus de leur langue maternelle;
- la manière dont les médias et les nouvelles technologies peuvent jeter un pont entre les personnes parlant des langues différentes.

### Définitions et disponibilité des données

Les données sur le **nombre d'élèves qui étudient des langues étrangères** sont rapportées aux nombres correspondants d'étudiants inscrits; les étudiants souffrant d'un handicap mental inscrits dans des écoles spécialisées sont exclus.

Le **nombre moyen de langues étrangères apprises par élève** est collecté pour différents niveaux de la CITE. Les données sont rapportées à l'ensemble des élèves, même si l'enseignement des langues ne commence pas dès les premières années d'instruction pour le niveau de la CITE considéré. Cet indicateur correspond à la somme des étudiants en langues divi-

<sup>(6)</sup> Pour plus d'informations: [http://ec.europa.eu/education/languages/pdf/com/2008\\_0566\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/education/languages/pdf/com/2008_0566_fr.pdf).

<sup>(7)</sup> Pour plus d'informations: <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2008:320:0001:01:FR:HTML>.



sée par le nombre total d'étudiants inscrits dans le niveau d'études considéré. Chaque étudiant est comptabilisé une fois pour chaque langue étrangère qu'il étudie, c'est-à-dire que ceux qui étudient plus d'une langue sont comptabilisés autant de fois que le nombre de langues étudiées. L'irlandais, le luxembourgeois et les langues régionales sont exclus, bien que d'autres dispositions puissent être prises par certains États membres. Sauf exception, lorsqu'une des langues nationales est enseignée dans des écoles où elle n'est pas la langue d'enseignement, elle n'est pas considérée comme une langue étrangère.

### Conclusions principales

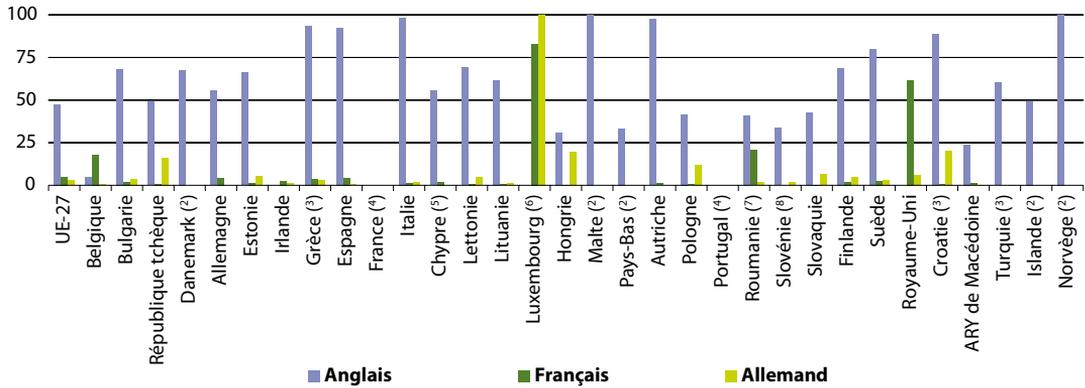
Au niveau de l'enseignement primaire, les élèves sont manifestement plus nombreux à (choisir d')apprendre l'anglais. L'apprentissage de l'anglais dans l'enseignement secondaire est obligatoire dans plusieurs pays, et une série d'États membres enregistrent donc des proportions proches de 100 % d'élèves qui l'apprennent dans l'enseignement primaire. Les proportions maximales d'élèves de l'enseignement primaire qui apprennent l'anglais ont été observées en Grèce, en Espagne, en Italie, à Malte et en Autriche, où cette langue est enseignée à plus de 9 enfants sur 10. L'importance relative de l'anglais en tant que langue étrangère est encore accrue du fait que les élèves reçoivent généralement un enseignement plus poussé dans leur première langue étrangère que dans les langues supplémentaires qu'ils peuvent choisir d'étudier.

Les États membres d'Europe centrale et orientale qui ont adhéré à l'UE depuis 2004 se trouvent dans une position différente à l'égard de l'enseignement des langues, car l'apprentissage du russe a longtemps été obligatoire dans nombre d'entre eux. La situation a rapidement évolué, et la plupart des élèves sont désormais plus libres de choisir la ou les langues qu'ils souhaitent étudier. Ainsi, dans la plupart de ces pays, on a également assisté à une nette augmentation de la proportion d'élèves qui apprennent l'anglais (souvent plus de 40 % de l'ensemble des étudiants, voire plus de 60 % dans certains cas). Le Luxembourg présente également un intérêt particulier, dans le sens où ce pays a trois langues officielles, la plupart des élèves suivant des cours en luxembourgeois, en allemand et en français dans l'enseignement primaire et l'anglais étant introduit à titre de langue étrangère dans l'enseignement secondaire.

Si l'on se penche sur l'apprentissage des langues dans l'enseignement secondaire supérieur, quelque 83,5 % des étudiants de l'UE-27 inscrits au niveau 3 de la CITE étudiaient l'anglais comme langue étrangère en 2007, alors qu'environ un cinquième étudiaient le français (21,8 %) ou l'allemand (22,5 %). Le Luxembourg et les Pays-Bas étaient les pays où la proportion d'élèves de l'enseignement secondaire (niveau 2 ou 3 de la CITE) apprenant trois langues ou plus était la plus élevée en 2007. Précisons que cet indicateur inclut toutes les langues étrangères et pas seulement l'allemand, l'anglais et le français.



**Graphique 4.4:** Proportion des élèves apprenant des langues étrangères dans l'enseignement primaire, par langue, 2007 <sup>(1)</sup>  
(en %)



<sup>(1)</sup> Voir fichier de métadonnées sur l'internet ([http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY\\_SDDS/en/educ\\_esms.htm](http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_SDDS/en/educ_esms.htm)).

<sup>(2)</sup> Français et allemand, non disponible.

<sup>(3)</sup> 2006.

<sup>(4)</sup> Anglais et allemand, non disponible.

<sup>(5)</sup> Allemand, non disponible.

<sup>(6)</sup> Anglais, non disponible.

<sup>(7)</sup> Allemand, 2006.

<sup>(8)</sup> Français, non disponible.

Source: Eurostat ([educ\\_ilang](#)), Unesco; OCDE.



**Tableau 4.4:** Langues étrangères apprises par élève dans l'enseignement secondaire <sup>(1)</sup>  
(en %)

	% des élèves aux niveaux CITE 2 et 3 étudiant 3 langues étrangères ou plus		Enseignement secondaire (deuxième cycle) (CITE 3)					
			Élèves apprenant l'anglais dans les programmes généraux (en %)		Élèves apprenant le français dans les programmes généraux (en %)		Élèves apprenant l'allemand dans les programmes généraux (en %)	
			2002	2007	2002	2007	2002	2007
<b>UE-27</b>	4,7	2,8	69,7	83,5	17,7	21,8	17,7	22,5
Belgique	15,2	14,5	94,1	94,1	47,7	48,1	30,1	28,5
Bulgarie	0,7	0,5	80,8	86,2	18,7	15,0	39,3	38,5
République tchèque	:	1,0	98,9	100,0	17,3	24,5	73,5	65,8
Danemark	:	2,3	94,2	91,8	23,6	10,7	71,8	35,6
Allemagne	:	:	90,9	91,0	27,1	27,4	-	-
Estonie	28,6	18,9	91,2	95,0	4,7	6,7	45,6	41,6
Irlande	0,3	0,3	-	-	65,7	59,6	18,7	18,3
Grèce <sup>(2)</sup>	:	:	95,2	94,0	10,3	8,6	2,1	2,9
Espagne	0,0	0,2	95,9	95,3	27,7	27,7	1,1	1,1
France	3,4	:	99,4	99,4	-	-	30,5	21,8
Italie	3,1	2,1	85,9	95,3	27,2	20,5	8,2	7,2
Chypre	:	:	100,0	78,5	60,4	32,2	1,0	2,4
Lettonie	3,8	4,6	89,3	96,0	3,1	4,1	48,1	32,2
Lituanie	1,5	0,8	76,5	85,1	6,8	4,9	35,1	25,4
Luxembourg	60,7	61,9	96,3	96,5	96,3	96,5	96,3	96,5
Hongrie	:	0,2	57,6	76,4	6,3	6,5	49,3	50,1
Malte	13,4	20,0	78,5	70,2	8,3	9,6	0,8	2,2
Pays-Bas <sup>(3)</sup>	20,4	56,7	99,9	100,0	22,7	70,3	23,3	86,3
Autriche	2,1	2,4	96,9	96,9	42,8	54,1	-	-
Pologne	:	0,7	90,6	91,2	14,1	9,8	61,5	62,7
Portugal <sup>(2)</sup>	:	:	:	50,7	:	15,1	:	1,6
Roumanie <sup>(4)</sup>	:	1,1	87,8	95,9	85,1	83,0	10,7	11,6
Slovénie	2,2	3,2	98,2	98,3	9,1	10,8	83,0	76,0
Slovaquie	0,1	0,7	96,0	97,9	12,4	16,0	78,2	71,2
Finlande	44,4	34,6	99,7	99,3	21,9	19,3	41,5	33,2
Suède	4,5	3,3	99,8	99,9	25,8	21,1	48,9	29,6
Royaume-Uni	:	:	-	-	:	32,0	:	11,7
Croatie <sup>(2)</sup>	:	1,2	:	98,3	:	3,4	:	65,6
Turquie <sup>(2)</sup>	:	-	:	67,3	:	0,7	:	6,5
Islande <sup>(2)</sup>	15,8	19,7	66,2	76,1	14,7	17,1	32,1	30,7
Norvège <sup>(2)</sup>	:	:	:	100,0	:	20,3	:	31,3

<sup>(1)</sup> Voir fichier de métadonnées sur l'internet ([http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY\\_SDDS/en/educ\\_esms.htm](http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_SDDS/en/educ_esms.htm)).

<sup>(2)</sup> 2006 au lieu de 2007.

<sup>(3)</sup> Proportion d'élèves apprenant deux langues ou plus: rupture des séries, 2004.

<sup>(4)</sup> Élèves apprenant l'allemand: 2006 au lieu de 2007.

Source: Eurostat ([educ\\_thfrlan](#), [tps00057](#), [tps00058](#) et [tps00059](#)), Unesco; OCDE.



### 4.3. Les dépenses d'éducation

#### Introduction

Les dépenses d'éducation peuvent aider à favoriser la croissance économique, améliorer la productivité, contribuer au développement personnel et social et réduire les inégalités sociales. La part des ressources financières totales consacrée à l'éducation fait partie des choix cruciaux que font, dans chaque pays, les gouvernements, les entreprises et chacun des étudiants et leurs familles.

Un débat permanent a lieu dans de nombreux États membres sur la manière d'augmenter le financement et l'efficacité de l'éducation tout en promouvant l'équité. Parmi les approches possibles, citons les droits d'inscription, les frais de gestion administrative ou d'examen, la mise en place de bourses ou de prêts liés aux revenus pour tenter d'accroître les taux d'inscription dans l'enseignement supérieur (notamment parmi les personnes les plus défavorisées) ou encore la levée de fonds par une promotion des partenariats entre les entreprises et les établissements d'enseignement supérieur.

L'éducation représente une part significative des dépenses publiques dans tous les États membres — le poste budgétaire le plus important étant les dépenses de personnel. Le coût de l'enseignement augmente considérablement à mesure qu'un enfant avance dans le système éducatif, les dépenses par élève/étudiant étant sensiblement plus importantes dans les universités que dans les écoles primaires. Même si c'est dans l'enseignement supérieur que le coût par personne est le plus élevé, la majeure partie des dépenses d'éducation est consacrée aux systèmes d'enseignement secondaire, qui assurent l'éducation du plus grand nombre d'élèves/étudiants.

#### Définitions et disponibilité des données

Les indicateurs sur les dépenses d'éducation couvrent les écoles, les universités et d'autres établissements publics et privés qui participent à la fourniture ou au soutien de services éducatifs. Les dépenses en faveur des établissements ne se limitent pas aux services d'instruction, mais incluent également les dépenses publiques et privées au titre de services divers en faveur des étudiants et des familles, lorsque ces services sont assurés par le biais d'établissements d'enseignement. Dans le supérieur, les dépenses de recherche et de développement peuvent également être considérables et sont incluses, dans la mesure où les travaux de recherche sont effectués par des établissements d'enseignement.

Les **dépenses publiques totales pour l'éducation** incluent le financement public direct en faveur des établissements d'enseignement et les transferts vers les ménages et les entreprises. En général, le secteur public finance l'éducation soit en assumant directement les dépenses de fonctionnement et d'investissement des écoles (financement public direct des établissements d'enseignement), soit en offrant un soutien financier aux étudiants et à leurs familles par le biais de bourses et de prêts publics. Le secteur public peut également subventionner les activités d'éducation ou de formation du secteur des entreprises privées ou des organismes à but non lucratif (transferts vers les ménages et les entreprises).

Les **dépenses en faveur des établissements d'enseignement issues de sources privées** comprennent les frais scolaires, les matériels, comme les manuels et l'équipement pédagogique, les transports scolaires (s'ils sont à la



charge de l'établissement), les repas (s'ils sont à la charge de l'établissement), les frais d'internat et les dépenses des employeurs en matière de formation professionnelle initiale.

Les **écoles/établissements publics** sont définis comme ceux qui sont directement ou indirectement administrés par une autorité publique de l'éducation. Les **écoles/établissements privés** sont directement ou indirectement administrés par une organisation non gouvernementale (comme une église, un syndicat, une entreprise privée ou un autre organisme) et sont considérés comme indépendants si moins de 50% de leur financement provient d'un niveau quelconque du secteur public (local, régional ou national). Les **dépenses par élève/étudiant des institutions publiques et privées** mesurent l'investissement par élève/étudiant des administrations publiques centrales, régionales et locales, des ménages privés, des institutions religieuses et des entreprises. Elles incluent les dépenses de personnel et les autres dépenses de fonctionnement et d'équipement.

### Conclusions principales

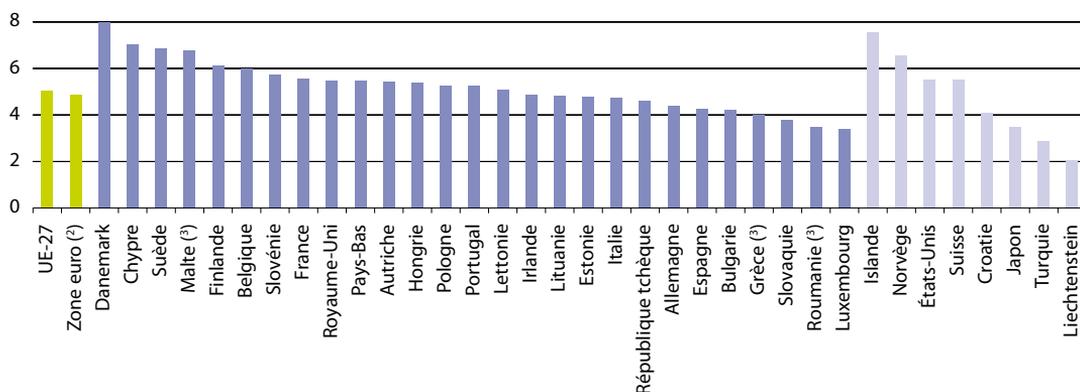
Les dépenses publiques d'éducation dans l'UE-27 en 2006 représentaient 5,1% du produit intérieur brut (PIB), tandis que les dépenses

en faveur des établissements d'éducation financées par des sources à la fois publiques et privées représentaient 5,7% du PIB.

Les dépenses publiques les plus élevées consacrées à l'éducation ont été observées au Danemark (8,0% du PIB), tandis que Chypre (7%), la Suède (6,9%) et Malte (6,8%) enregistraient également des taux relativement élevés. La plupart des États membres ont indiqué que les dépenses publiques d'éducation représentaient entre 4 et 6% du PIB, mais cette proportion chute en dessous de 4% du PIB en Slovaquie et en Roumanie. Il convient d'observer que la croissance du PIB peut masquer des augmentations significatives des dépenses d'éducation au cours des dix dernières années dans certains États membres. Par ailleurs, la baisse des taux de natalité se traduira par des populations d'âge scolaire réduites, ce qui aura un effet sur les ratios tels que les dépenses moyennes par élève (étant donné que les dépenses demeurent constantes).

D'après les dépenses annuelles en faveur des établissements d'enseignement publics et privés, une moyenne de 6 003 standards de pouvoir d'achat (SPA) a été dépensée par élève/étudiant en 2006 dans l'UE-27, la moyenne étant approximativement dix fois plus élevée au Danemark qu'en Roumanie (2005).

**Graphique 4.5:** Dépenses publiques en matière d'éducation, 2006 <sup>(1)</sup>  
(en % du PIB)



<sup>(1)</sup> Voir fichier de métadonnées sur l'internet ([http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY\\_SDDS/en/tsiir010\\_esms.htm](http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_SDDS/en/tsiir010_esms.htm)).

<sup>(2)</sup> ZE-15 au lieu de ZE-16.

<sup>(3)</sup> 2005.

Source: Eurostat (tsiir010)



Tableau 4.5: Dépenses en faveur des établissements d'enseignement (1)

	Dépenses publiques (en % du PIB)		Dépenses privées (en % du PIB)		Dépenses annuelles en faveur des établissements d'ensei- gnement publics et privés par élève/étudiant (SPA pour équivalents temps plein)	
	2001	2006	2001	2006	2001	2006
<b>UE-27</b>	4,99	5,05	0,60	0,67	5 081	6 003
<b>Zone euro (2)</b>	4,98	4,89	0,60	0,55	5 665	6 459
Belgique	6,00	6,00	0,44	0,34	6 322	7 013
Bulgarie	3,78	4,24	0,70	0,65	1 326	2 139
République tchèque	4,09	4,61	0,40	0,56	2 787	4 442
Danemark	8,44	7,98	0,27	0,59	7 306	14 308
Allemagne	4,49	4,41	0,96	0,71	5 815	6 481
Estonie	5,28	4,80	:	0,34	:	3 217
Irlande	4,27	4,86	0,34	0,28	4 637	6 740
Grèce (3)	3,50	4,00	0,21	0,25	3 238	4 485
Espagne	4,23	4,28	0,57	0,52	4 527	6 141
France	5,94	5,58	0,56	0,54	5 931	6 510
Italie	4,86	4,73	0,31	0,38	6 385	6 465
Chypre	5,93	7,02	1,24	1,21	4 953	7 101
Lettonie	5,64	5,07	0,75	0,66	1 995	3 126
Lituanie	5,89	4,84	:	0,46	1 860	2 761
Luxembourg	3,74	3,41	:	:	:	:
Hongrie	5,01	5,41	0,55	0,54	:	4 008
Malte (4)	4,46	6,76	0,85	0,38	3 307	5 914
Pays-Bas	5,06	5,46	0,84	0,88	6 266	7 477
Autriche	5,79	5,44	0,32	0,59	7 002	8 583
Pologne	5,42	5,25	:	0,54	2 184	3 062
Portugal	5,61	5,25	0,08	0,44	4 037	5 007
Roumanie (3)	3,25	3,48	0,21	0,40	:	1 438
Slovénie	5,89	5,72	0,82	0,78	4 648	6 323
Slovaquie	4,00	3,79	0,11	0,62	1 846	2 940
Finlande	6,04	6,14	0,12	0,15	5 286	6 389
Suède	7,12	6,85	0,20	0,17	6 096	7 411
Royaume-Uni	4,57	5,48	0,82	1,44	5 152	7 937
Croatie	:	4,11	:	0,38	:	:
Turquie	2,71	2,86	0,03	:	:	:
Islande	6,24	7,55	0,53	0,81	6 713	7 966
Liechtenstein	:	2,06	:	:	:	7 677
Norvège	7,18	6,55	0,25	:	8 153	9 290
Suisse	5,42	5,50	0,67	0,56	:	:
Japon	3,63	3,47	1,18	1,66	6 160	7 421
États-Unis	5,63	5,51	2,26	2,39	9 212	11 085

(1) Voir fichier de métadonnées sur l'internet ([http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY\\_SDDS/en/educ\\_esms.htm](http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_SDDS/en/educ_esms.htm)).

(2) ZE-15 au lieu de ZE-16.

(3) 2005 au lieu de 2006.

(4) 2005 au lieu de 2006; rupture des séries, 2006.

Source: Eurostat ([educ\\_figdp](#), [tps00068](#) et [tps00067](#)), Unesco, OCDE.



## 4.4. L'enseignement supérieur

### Introduction

L'enseignement supérieur joue un rôle central dans le développement des individus et des sociétés contemporaines, en améliorant le développement social, culturel et économique et en favorisant une citoyenneté active et des valeurs éthiques. L'UE compte quelque 18 millions d'étudiants et environ 1,3 million d'enseignants dans le supérieur; certaines universités européennes figurent parmi les plus réputées dans le monde.

Dans le cadre de la stratégie renouvelée de Lisbonne pour la croissance et l'emploi, la Commission européenne a publié un programme de modernisation pour les universités, dont les principaux axes sont:

- une **réforme du programme d'études**: système de trois cycles (licence, master et doctorat), apprentissage axé sur les compétences, parcours d'apprentissage flexibles, reconnaissance et mobilité;
- une **réforme de la gouvernance**: autonomie des universités, partenariats stratégiques, notamment avec des entreprises, et assurance qualité;
- une **réforme du financement**: sources de revenus diversifiées pour les universités, mieux liées aux performances, promotion de l'équité, accès et efficacité, y compris le rôle possible des droits d'inscription, bourses et prêts.

La réforme des programmes d'études est également appuyée par le processus de Bologne <sup>(8)</sup>, qui définit des plans visant à créer un espace européen de l'enseignement supérieur à l'horizon 2010, en favorisant la mobilité des étudiants, la

transparence et la reconnaissance des diplômes, tout en promouvant une dimension européenne de l'enseignement supérieur et l'attractivité des établissements européens pour les étudiants originaires de pays tiers. Cette initiative a été étendue à 46 pays européens.

Le programme Erasmus est l'un des programmes européens les plus connus. Environ 90 % des universités européennes y participent, et quelque 2 millions d'étudiants ont déjà réalisé un échange depuis son lancement en 1987. Erasmus est devenu une partie intégrante du programme de l'UE 2007 pour l'éducation et la formation tout au long de la vie et s'est élargi afin de couvrir les stages d'étudiants en entreprise, la formation du personnel universitaire et l'enseignement au personnel des entreprises. Le programme cherche à étendre davantage ses actions de mobilité au cours des prochaines années, avec comme objectif un chiffre de 3 millions d'étudiants Erasmus d'ici à 2012.

Parmi les dernières initiatives politiques dans ce domaine figure l'établissement de liens entre les universités et les entreprises. En avril 2009, la Commission a présenté une communication intitulée «Un nouveau partenariat pour la modernisation des universités: le Forum européen pour le dialogue université-entreprise» <sup>(9)</sup>. Cette communication comprend des propositions en vue d'établir un forum universités-entreprises en tant que plate-forme européenne de dialogue, afin de permettre et de stimuler l'échange des bonnes pratiques, de discuter des problèmes communs et de travailler ensemble à la recherche de solutions.

<sup>(8)</sup> Pour plus d'informations: [http://ec.europa.eu/education/policies/educ/bologna/bologna\\_en.html](http://ec.europa.eu/education/policies/educ/bologna/bologna_en.html).

<sup>(9)</sup> Pour plus d'informations: [http://ec.europa.eu/education/higher-education/doc1261\\_en.htm](http://ec.europa.eu/education/higher-education/doc1261_en.htm).



## Définitions et disponibilité des données

La classification internationale type de l'éducation est utilisée pour définir les niveaux d'études: **l'enseignement supérieur** inclut à la fois des programmes qui sont en grande partie théoriques et conçus pour donner les qualifications nécessaires afin d'accéder à des programmes de recherche avancée et à des professions exigeant des compétences pointues, et des programmes correspondant à un niveau de compétences équivalent mais dont l'orientation est plus professionnelle et qui donnent un accès direct au marché du travail.

La **mobilité des étudiants et des enseignants** est perçue comme un outil important pour accroître l'innovation, la productivité et la compétitivité. Depuis toujours, il est rare que les pays disposent de données précises sur le nombre d'étudiants qui étudient à l'étranger. Ces statistiques sont donc généralement collectées en additionnant les nombres d'étudiants qui font leurs études dans les pays d'accueil. Ce procédé présente toutefois un inconvénient en ce que, étant donné le peu d'informations disponibles sur la répartition des étudiants en fonction de leur nationalité, il est probable que ces chiffres soient sous-estimés (par exemple, le nombre d'étudiants qui étudient à l'étranger peut représenter les étudiants inscrits à une date donnée, alors que le nombre réel pourrait être plus élevé puisque bon nombre d'étudiants ne restent que quelques mois à l'étranger). Le nombre d'étudiants étrangers peut se définir comme le nombre d'étudiants de nationalité étrangère — quoique cela implique que les résidents permanents ayant une nationalité étran-

gère sont inclus dans le numérateur, alors qu'ils n'ont pas quitté leur pays de résidence pour leurs études. Les informations sur la mobilité des étudiants reposent sur le **nombre effectif d'étudiants étrangers qui étudient dans le pays d'accueil** et excluent les ressortissants étrangers qui y résident à titre permanent.

## Conclusions principales

En 2007, l'UE-27 comptait 18,9 millions d'étudiants dans l'enseignement supérieur. Cinq États membres affichaient plus de 2 millions d'étudiants dans le supérieur en 2007, à savoir le Royaume-Uni, l'Allemagne, la France, la Pologne et l'Italie. Avec l'Espagne, ces pays représentaient ensemble un peu plus des deux tiers des étudiants du supérieur dans l'UE-27. L'âge moyen des étudiants de l'enseignement supérieur va de 20,6 ans en Belgique à 22,7 ans en Lettonie et au Royaume-Uni, cinq États membres dépassant ce chiffre: les pays nordiques (Danemark, Suède et Finlande) ainsi que l'Allemagne et l'Autriche. L'âge des étudiants du supérieur peut être influencé par différents facteurs: le choix (en faisant une pause ou en prenant, par exemple, une année sabbatique entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur) ou l'obligation (pour service militaire, notamment) des étudiants de reporter le début de leurs études supérieures, la durée des études supérieures suivies, les proportions dans lesquelles des étudiants d'âge mûr reprennent des études supérieures au cours de leur vie.

En 2008, un peu moins d'un quart des personnes âgées de 25 à 64 ans de l'UE-27 disposait d'un diplôme de l'enseignement supérieur, cette proportion dépassant un tiers en Finlande, à Chypre, en Estonie



et au Danemark. En revanche, c'était le cas de moins de 15 % de la population de cette tranche d'âge en Slovaquie, en République tchèque, en Italie, au Portugal, à Malte et en Roumanie.

En 2007, environ 4,1 millions d'étudiants ont été diplômés de l'enseignement supérieur dans l'UE. Une analyse du nombre de diplômés par filière révèle que 35 % d'entre eux avaient étudié les sciences sociales, le commerce et le droit, soit plus que la proportion d'étudiants du supérieur suivant actuellement des études dans ces domaines (33,9 %), ce qui sous-entend qu'une proportion moindre d'étudiants avait commencé ce type d'études ou que les taux d'abandon étaient plus élevés dans d'autres domaines. Des résultats comparables sont apparus dans les domaines de la santé et de la protection sociale, dont 14,8 % d'étudiants sont sortis diplômés

par rapport aux 12,6 % qui suivent actuellement ce type d'études. C'est la situation inverse qui était observée dans les domaines de l'ingénierie, de la fabrication et de la construction, ainsi que de l'agriculture et des sciences vétérinaires, où la proportion de diplômés était moins élevée que celle de la population étudiant actuellement dans ces filières.

Il y avait en général plus de femmes diplômées que d'hommes (rapport d'environ 3 à 2, et jusqu'à 3 à 1 dans les filières de la santé et de la protection sociale). Il y avait en revanche un peu plus d'hommes diplômés que de femmes dans les domaines de l'agriculture et des sciences vétérinaires, encore plus en sciences, mathématiques et informatique, et le rapport était pratiquement de 3 hommes pour 1 femme dans les domaines de l'ingénierie, de la fabrication et de la construction.



Tableau 4.6: Étudiants dans l'enseignement supérieur, 2007 (1)

	Nombre total d'étudiants dans l'enseignement supérieur (en milliers)	qui étudient (en %)						
		Lettres et arts	Sciences sociales, commerce et droit	Sciences, mathématiques et informatique	Ingénierie, fabrication et construction	Agriculture et sciences vétérinaires	Santé et protection sociale	Services
<b>UE-27</b>	18 877	13,1	33,9	10,5	14,0	1,9	12,6	4,1
Belgique	394	10,9	29,5	6,5	9,5	2,5	19,4	1,9
Bulgarie	259	7,9	44,0	5,1	19,7	2,5	6,2	8,0
République tchèque	363	8,7	28,6	8,7	14,2	3,7	11,9	4,1
Danemark	232	15,3	29,0	8,7	10,1	1,5	22,0	2,2
Allemagne	2 279	15,5	27,4	15,3	15,5	1,5	14,5	3,1
Estonie	69	11,4	39,8	9,9	13,1	2,4	8,3	8,1
Irlande	190	14,7	22,0	11,0	10,3	1,2	13,1	4,9
Grèce	603	13,5	31,8	13,6	17,0	5,8	9,6	3,1
Espagne	1 777	10,3	31,6	10,5	17,6	2,0	11,7	5,6
France	2 180	16,0	35,6	12,4	12,8	1,1	15,1	3,4
Italie	2 034	15,3	35,6	7,9	15,6	2,3	12,9	2,7
Chypre	22	9,5	49,9	11,9	6,8	0,1	6,1	6,1
Lettonie	129	7,2	53,7	5,1	10,4	1,1	6,3	5,6
Lituanie	200	7,1	42,8	5,9	18,2	2,2	8,4	3,1
Luxembourg (2)	3	8,2	45,2	8,4	15,0	0,0	0,4	0,0
Hongrie	432	8,6	40,6	6,9	11,5	2,7	8,8	9,1
Malte	10	16,2	35,4	10,3	7,9	0,1	17,6	1,9
Pays-Bas	583	8,5	37,5	6,5	8,1	1,2	16,9	6,2
Autriche	261	15,4	36,5	12,0	12,7	1,1	7,9	1,8
Pologne	2 147	10,2	40,3	9,5	12,6	2,2	6,1	5,6
Portugal	367	8,5	32,0	7,3	22,3	1,9	16,5	5,7
Roumanie	928	9,9	51,0	6,2	17,2	2,7	5,6	4,3
Slovénie	116	7,8	41,7	5,6	16,7	3,2	7,2	9,5
Slovaquie	218	6,2	29,4	8,9	15,7	2,6	16,2	5,5
Finlande	309	14,6	22,7	11,2	25,4	2,2	13,7	4,9
Suède	414	12,5	26,3	9,4	16,1	0,9	17,7	2,0
Royaume-Uni	2 363	17,1	26,9	13,4	8,4	0,9	16,0	3,1
Croatie	140	9,7	41,7	7,7	15,7	3,8	7,0	10,2
ARY de Macédoine	58	11,2	38,0	9,4	14,8	3,2	9,0	4,3
Turquie	2 454	6,2	48,7	7,5	13,1	3,7	5,6	3,8
Islande	16	14,6	38,5	7,9	7,7	0,6	12,7	1,5
Liechtenstein	1	0,7	74,3	0,0	22,9	0,0	2,1	0,0
Norvège	215	11,6	32,3	8,8	7,0	0,8	19,8	4,0
Suisse	213	12,7	37,0	10,5	13,2	1,1	11,0	3,5
Japon	4 033	15,7	29,1	2,9	15,8	2,2	12,5	5,7
États-Unis	17 759	10,6	27,3	8,9	6,7	0,6	13,9	5,1

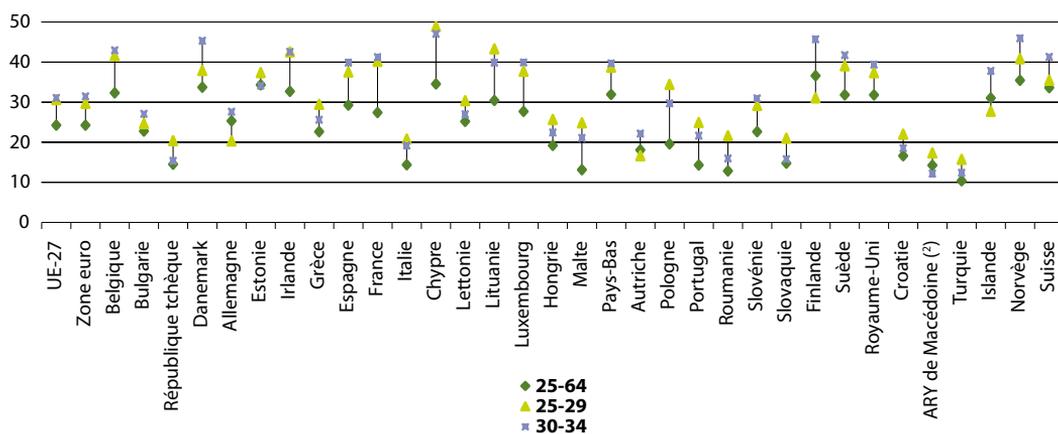
(1) Voir fichier de métadonnées sur l'internet ([http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY\\_SDDS/en/educ\\_esms.htm](http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_SDDS/en/educ_esms.htm)).

(2) 2006.

Source: Eurostat (tps00062 et educ\_enr15)



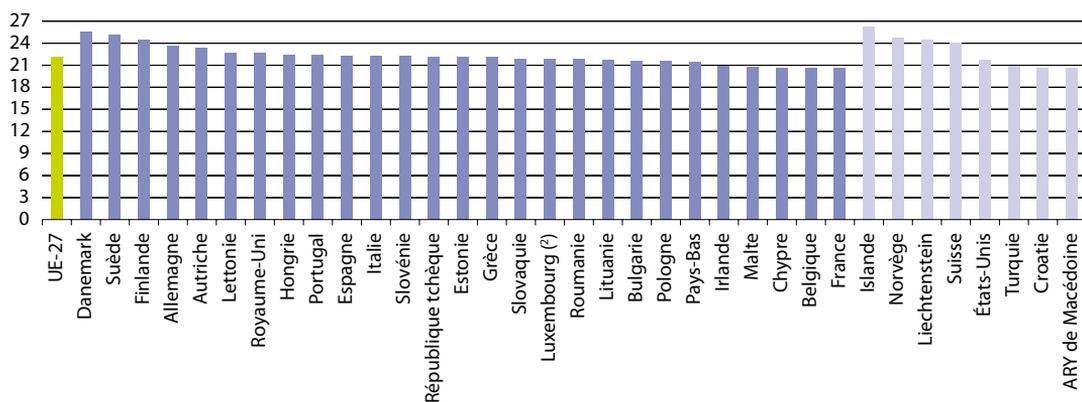
**Graphique 4.6:** Proportion de la population diplômée de l'enseignement supérieur, 2008 <sup>(1)</sup>  
(en %)



<sup>(1)</sup> Voir fichier de métadonnées sur l'internet ([http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY\\_SDDS/en/educ\\_esms.htm](http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_SDDS/en/educ_esms.htm)).  
<sup>(2)</sup> 2007.

Source: Eurostat (lfsa\_pgaed)

**Graphique 4.7:** Âge moyen dans l'enseignement supérieur, 2007 <sup>(1)</sup>  
(en années)

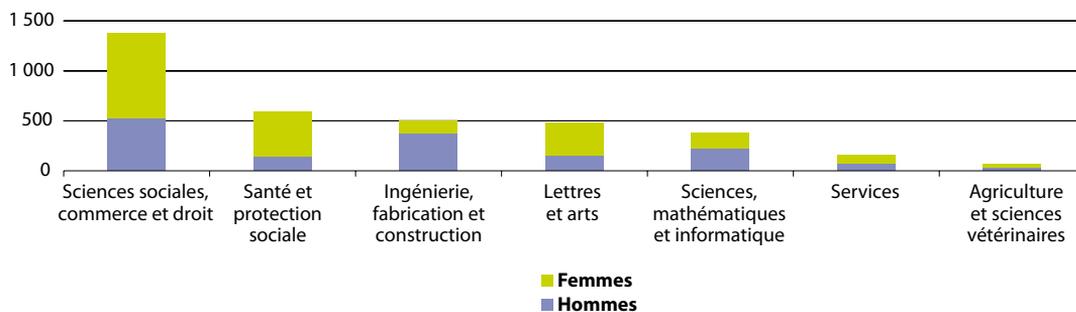


<sup>(1)</sup> Voir fichier de métadonnées sur l'internet ([http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY\\_SDDS/en/educ\\_esms.htm](http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_SDDS/en/educ_esms.htm)).  
<sup>(2)</sup> 2006.

Source: Eurostat (tps00061)



**Graphique 4.8:** Diplômés de l'enseignement supérieur, par domaine d'études et par sexe dans l'UE-27, 2007 <sup>(1)</sup>  
(en milliers)



<sup>(1)</sup> Voir fichier de métadonnées sur l'internet ([http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY\\_SDDS/en/educ\\_esms.htm](http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_SDDS/en/educ_esms.htm)).

Source: Eurostat ([educ\\_grad5](#))



Tableau 4.7: Diplômés de l'enseignement supérieur, par domaine d'études, 2007 (1)

	Nombre total d'étudiants dans l'enseignement supérieur (en milliers)	qui étudient (en %)							
		Lettres et arts	Formation des enseignants	Sciences sociales, commerce et droit	Sciences, mathématiques et informatique	Ingénierie, fabrication et construction	Agriculture et sciences vétérinaires	Santé et protection sociale	Services
<b>UE-27</b>	4 101	12,1	5,9	35,0	9,7	12,6	1,7	14,8	4,0
Belgique	104	11,7	10,8	29,5	7,3	10,4	2,7	18,0	2,0
Bulgarie	49	6,9	5,4	51,4	4,1	14,8	1,8	6,2	7,8
République tchèque	78	8,0	13,2	29,3	7,6	16,0	3,7	10,4	4,3
Danemark	51	13,4	6,2	31,9	7,3	12,6	2,2	21,7	2,9
Allemagne	439	16,1	3,8	24,2	12,3	13,2	1,7	18,9	3,6
Estonie	13	10,4	9,4	35,8	10,5	10,6	2,1	10,9	8,9
Irlande	59	25,2	:	28,4	15,1	8,5	0,7	12,5	2,4
Grèce	60	15,6	7,5	25,5	9,3	12,2	4,2	15,9	9,8
Espagne	279	8,7	11,0	27,0	9,4	16,8	1,8	14,5	7,6
France	623	10,9	0,8	40,9	11,1	15,6	1,5	14,0	4,1
Italie	402	15,4	5,8	32,7	6,7	13,9	1,8	15,1	2,5
Chypre	4	7,6	9,1	47,7	8,6	3,7	0,2	7,5	14,1
Lettonie	27	6,2	10,8	55,7	4,7	7,1	0,8	5,8	6,0
Lituanie	43	7,0	11,9	42,7	5,8	15,0	1,7	9,8	3,6
Luxembourg	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Hongrie	67	7,7	15,5	41,2	6,4	7,5	2,7	10,0	8,3
Malte	3	16,0	10,1	47,1	8,0	7,4	0,0	10,5	0,9
Pays-Bas	123	8,7	12,5	38,0	6,5	7,7	1,5	17,2	4,7
Autriche	36	8,9	11,5	30,5	12,1	19,8	2,2	9,7	3,1
Pologne	533	8,6	4,7	43,0	8,1	8,7	1,7	8,2	5,4
Portugal	83	9,9	7,2	33,0	12,4	19,6	1,8	22,3	6,8
Roumanie	206	11,0	0,6	49,0	5,2	14,4	2,3	11,9	3,4
Slovénie	17	5,9	8,9	49,7	4,4	12,6	2,4	7,9	8,2
Slovaquie	46	5,1	12,6	28,1	8,7	14,7	3,4	18,9	6,1
Finlande	43	14,7	4,8	22,7	8,8	19,9	2,1	19,3	5,5
Suède	60	6,1	16,2	25,3	7,4	17,2	1,2	25,7	2,3
Royaume-Uni	651	15,9	6,9	30,3	13,2	8,4	0,9	18,3	0,8
Croatie	22	8,1	6,9	37,7	7,0	11,7	3,1	9,5	15,6
ARY de Macédoine	9	11,3	20,9	31,8	6,5	10,5	3,8	10,7	4,4
Turquie	416	6,3	15,1	40,2	8,0	13,6	4,3	6,0	5,8
Islande	4	10,8	20,1	38,7	6,9	6,0	0,8	12,8	1,1
Liechtenstein	0	2,7	0,0	65,8	0,0	31,5	0,0	0,0	0,0
Norvège	35	9,8	10,5	27,5	7,5	7,4	1,1	24,5	4,1
Suisse	76	7,0	9,3	37,9	8,5	13,2	2,1	14,1	6,4
Japon	1 062	15,1	0,9	26,9	3,0	17,8	2,2	12,9	9,5
États-Unis	2 704	13,1	:	38,0	8,7	7,0	1,1	14,2	6,7

(1) Voir fichier de métadonnées sur l'internet ([http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY\\_SDDS/en/educ\\_esms.htm](http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_SDDS/en/educ_esms.htm)).

Source: Eurostat ([educ\\_grad5](#))



## 4.5. La formation permanente et la formation professionnelle

### Introduction

La Commission européenne a réuni ses diverses initiatives sur l'éducation et la formation dans un seul cadre de référence, le programme «Éducation et formation tout au long de la vie», qui remplace les programmes antérieurs en matière d'éducation, de formation professionnelle et d'apprentissage en ligne ayant expiré en 2006.

La formation permanente englobe l'acquisition de connaissances dans une perspective personnelle, civique et sociale, mais aussi professionnelle. Elle se déroule dans différents environnements à l'intérieur et à l'extérieur des systèmes d'enseignement et de formation formels. La formation permanente consiste à investir davantage dans les personnes et les connaissances, à favoriser l'acquisition de compétences de base, comme la maîtrise des technologies numériques, et à accroître les possibilités de modes d'apprentissage innovants et plus souples. Le but est d'offrir aux personnes de tous les âges un accès égal et ouvert à des possibilités d'apprentissage de haute qualité et à de multiples expériences d'apprentissage, dans toute l'Europe.

Le traité CE reconnaît l'importance de la formation professionnelle dans son article 150, en disposant que «l'action de la Communauté vise [...] à faciliter l'accès à la formation professionnelle [...]; à stimuler la coopération en matière de formation entre établissements d'enseignement ou de formation professionnelle et entreprises»<sup>(10)</sup>.

Une communication de la Commission de novembre 2001 intitulée «Réaliser un espace européen de l'éducation et de formation tout au long de la vie»<sup>(11)</sup> souligne au point 1.1 que «le Conseil européen de Lisbonne a confirmé que l'éducation et la formation tout au long de la vie constituaient un élément de base du modèle social européen». À ce titre, l'acquisition de connaissances ne se limite pas seulement au domaine de l'éducation, mais représente également un facteur essentiel en matière d'emploi et de sécurité sociale, de résultats économiques et de compétitivité.

La stratégie européenne pour l'emploi (SEE)<sup>(12)</sup>, adoptée le 22 juillet 2003, présentait deux lignes directrices pour répondre à la nécessité d'améliorer les niveaux de compétences par le biais de la formation permanente. Au titre de ces lignes directrices, les États membres sont invités à mettre en œuvre des stratégies globales d'éducation et de formation tout au long de la vie, afin de donner à chacun les qualifications nécessaires à une population active moderne et de réduire les inadéquations et les pénuries de qualifications sur le marché de l'emploi. Les lignes directrices prévoient des mesures ayant pour objectif d'accroître les investissements en ressources humaines, en particulier grâce à une augmentation significative des investissements des entreprises en faveur de la formation des adultes. En 2005, la stratégie de Lisbonne a été revue en incluant des lignes directrices pour l'emploi et des orientations macroéconomiques et micro-

<sup>(10)</sup> Version consolidée du traité instituant la Communauté européenne, chapitre 3, article 150, paragraphe 2 (JO C 352 du 24.12.2002, p. 33); pour plus d'informations: [http://eur-lex.europa.eu/fr/treaties/dat/12002E/pdf/12002E\\_FR.pdf](http://eur-lex.europa.eu/fr/treaties/dat/12002E/pdf/12002E_FR.pdf).

<sup>(11)</sup> COM(2001) 678 final du 21 novembre 2001. Pour plus d'informations: <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2001:0678:FIN:FR:PDF>

<sup>(12)</sup> Pour plus d'informations: [http://ec.europa.eu/employment\\_social/employment\\_strategy/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/employment_social/employment_strategy/index_en.htm).



économiques, qui ont été révisées de nouveau en 2008.

Le programme Leonardo da Vinci pour l'enseignement et la formation professionnelle a pour vocation d'encourager les projets permettant aux citoyens d'améliorer leurs compétences, leurs connaissances et leurs qualifications grâce à un séjour à l'étranger, ainsi que de favoriser la coopération européenne entre les établissements de formation.

Le programme Grundtvig, lancé en 2000, fait aujourd'hui partie intégrante du programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie. Il vise à donner aux adultes les moyens d'améliorer leurs connaissances et leurs qualifications, d'entretenir leurs capacités intellectuelles et d'améliorer leur employabilité. Il s'adresse non seulement aux adultes engagés dans une formation, mais aussi aux enseignants, aux formateurs, au personnel éducatif et aux organismes qui fournissent ces services.

### Définitions et disponibilité des données

La **formation permanente** englobe toute activité d'apprentissage constructive réalisée de façon suivie dans le but d'améliorer les connaissances, les qualifications et les compétences. L'intention ou l'objectif d'apprentissage est le point essentiel qui distingue ces activités de formation des activités qui n'impliquent aucun apprentissage, telles que les activités culturelles et sportives. Les informations recueillies concernent tous les sujets, qu'ils soient ou non pertinents pour l'emploi actuel ou futur de la personne interrogée.

En ce qui concerne les statistiques en matière de formation permanente, l'en-

seignement formel correspond à l'enseignement et à la formation dispensés dans les écoles, les universités et les facultés officielles. L'enseignement et la formation non formels incluent tous les types d'apprentissage qui ne font pas partie d'un programme d'éducation officiel. Il convient de noter que les statistiques présentées ne couvrent pas l'apprentissage informel, qui correspond à l'autoapprentissage (à l'aide de documents imprimés, par l'apprentissage ou la formation assistée par ordinateur, l'enseignement en ligne via l'internet, la fréquentation de bibliothèques, etc.).

La population cible des statistiques en matière de formation permanente englobe toutes les personnes âgées de 25 à 64 ans appartenant à des ménages privés. Les données sont collectées par le biais de l'enquête européenne sur les forces de travail. Le dénominateur employé dans ce sous-chapitre est la population totale du même groupe d'âge, à l'exclusion des non-réponses à la question sur les formations et enseignements suivis.

Deux autres enquêtes fournissent de plus amples informations:

- la troisième enquête européenne sur la formation professionnelle continue dans les entreprises (CVTS3), réalisée pour l'année de référence 2005 dans les États membres et en Norvège;
- une enquête sur la formation des adultes menée par l'UE, l'Association européenne de libre-échange (AELE) et les pays candidats entre 2005 et 2008.

La **formation professionnelle continue (FPC)** se rapporte aux travailleurs actifs dans une entreprise et se distingue par le fait que la formation doit être planifiée au préalable, elle doit être organisée



ou soutenue dans l'objectif spécifique de l'apprentissage et elle doit être financée au moins partiellement par l'entreprise.

**L'enquête sur l'éducation des adultes** fait partie intégrante des statistiques européennes sur l'éducation et la formation tout au long de la vie. Les enquêtes ont été réalisées entre 2005 et 2008 et constituent un projet pilote recourant à un questionnaire standardisé, portant sur la participation aux activités d'éducation et de formation tout au long de la vie (qu'elles soient formelles, non formelles ou informelles) et incluant les activités en rapport avec le travail. L'enquête recueille également des informations sur les activités d'apprentissage, les aptitudes déclarées par l'intéressé lui-même et les modules sur la participation à la vie sociale et culturelle. L'apprentissage comprend les activités destinées à améliorer les connaissances, les qualifications et les compétences d'une personne. L'apprentissage intentionnel (qui s'oppose à l'apprentissage fortuit) se définit comme la recherche délibérée de connaissances, de qualifications, de compétences ou de comportements ayant une valeur durable. L'apprentissage organisé se définit comme un apprentissage planifié s'inscrivant dans un schéma ou une chaîne selon des objectifs explicites ou implicites.

**L'enseignement formel** se définit comme l'enseignement fourni dans les écoles, facultés, universités et autres établissements d'enseignement formel qui constituent normalement une «échelle» continue d'enseignement à plein-temps pour les enfants et les jeunes (jusqu'à l'âge de 20 ou 25 ans). **L'enseignement non formel** se définit comme toute activité d'enseignement organisée et durable qui ne correspond pas à la définition de l'enseignement

formel. L'enseignement non formel peut être ou non dispensé dans des établissements d'enseignement et s'adresse aux personnes de tous les âges. Il peut comprendre les programmes d'alphabétisation des adultes, les programmes d'éducation fondamentale pour les enfants ne suivant pas leur scolarité à l'école, les compétences de vie, les compétences professionnelles et la culture générale.

### Conclusions principales

En 2008, la proportion de personnes âgées de 25 à 64 ans ayant participé à une formation continue quelconque au cours des quatre semaines précédant l'enquête sur les forces de travail était de 9,6 % dans l'UE-27. Ce chiffre n'était supérieur que de 1,1 point de pourcentage à celui de 2003. La proportion de la population qui avait suivi une formation permanente était plus élevée chez les femmes (10,4 % en 2008) que chez les hommes (8,7 %). La Suède, le Danemark et, dans une moindre mesure, la Finlande et le Royaume-Uni se distinguaient par des proportions considérablement plus élevées de population participant à la formation permanente (entre un cinquième et un tiers), tandis que la Bulgarie et la Roumanie présentaient des taux de participation à la formation permanente inférieurs à 2 %.

En 2007, plus d'un tiers des personnes âgées de 25 à 64 ans de l'UE-27 avaient participé à des activités d'éducation et de formation formelles ou non formelles au cours des douze mois précédents, selon les résultats de la première enquête sur l'éducation des adultes. Une grande majorité d'entre eux prenaient part à des activités d'éducation et de formation non formelles, la plupart de celles-ci



ayant trait à leur activité professionnelle. En fait, la première raison avancée par les personnes interrogées pour expliquer leur participation à des programmes d'éducation ou de formation non formels était de mieux faire leur travail et/ou d'améliorer leurs perspectives de carrière (64 % des personnes suivant des programmes d'éducation ou de formation), la volonté d'améliorer le savoir/les compétences sur un sujet intéressant (51 %) ou d'avoir les savoirs/compétences qui sont utiles dans la vie quotidienne (30 %) constituant également des réponses courantes.

Près de deux tiers de la population de l'UE-27 n'ont pas participé à des programmes d'éducation ou de formation formels ou non formels en 2007. Les trois obstacles les plus fréquemment cités pour expliquer la non-participation aux activités d'éducation et de formation par les personnes ayant la volonté de le faire étaient les responsabilités familiales (40,2 %), l'incompatibilité avec les horaires de travail (38,7 %) et le coût (31,2 %).

Avec près de deux cinquièmes des activités d'éducation et de formation non formelles, les employeurs étaient les premiers fournisseurs de ce type d'activités. Ils assuraient plus de deux tiers de l'éducation et de la formation non formelles en Bulgarie et la moitié au Royaume-Uni. Pour ce qui est des prestataires moins courants dans l'ensemble de l'UE-27, le rôle joué par les organisations patronales et les chambres de commerce était

particulièrement important en Hongrie (32,8 %) et en Slovaquie (20,8 %), de même que celui des institutions non commerciales (comme les bibliothèques) en Finlande (29,5 %) et à Chypre (15,5 %) et des syndicats en Hongrie (13,1 %).

S'agissant de la formation professionnelle, la proportion d'entreprises qui ont organisé une formation pour leurs travailleurs en 2005 oscillait entre 21 % en Grèce et 90 % au Royaume-Uni, pour une moyenne de 60 % dans l'UE.

La combinaison des informations sur la proportion des entreprises organisant des formations et sur l'intensité de la formation professionnelle continue (cette dernière correspondant au nombre moyen d'heures de formation par travailleur) permet de distinguer clairement plusieurs groupes de pays. La Finlande, la Suède, l'Autriche, le Danemark, le Luxembourg, la République tchèque, l'Allemagne et l'Estonie enregistraient une forte proportion d'entreprises pratiquant la formation et une forte intensité de cours de FPC; le Royaume-Uni, les Pays-Bas, la France, la Slovaquie, l'Irlande, la Belgique et la Slovaquie enregistraient un taux élevé d'entreprises pratiquant la formation et une intensité relativement faible de cours de FPC; la Grèce, l'Italie, la Pologne, la Lettonie, le Portugal, Malte et l'Espagne enregistraient un faible taux d'entreprises pratiquant la formation et une intensité relativement forte de cours de FPC; les autres États membres affichaient un taux relativement bas d'entreprises pratiquant la formation et une faible intensité de cours de FPC.



**Tableau 4.8:** Formation permanente <sup>(1)</sup>  
(en % de la population âgée de 25 à 64 ans ayant suivi une formation ou un enseignement)

	Total		Hommes		Femmes	
	2003	2008	2003	2008	2003	2008
<b>UE-27</b>	8,5	9,6	7,9	8,7	9,1	10,4
<b>Zone euro <sup>(2)</sup></b>	6,5	8,5	6,4	8,1	6,6	8,8
Belgique	7,0	6,8	7,0	6,4	6,9	7,2
Bulgarie	1,3	1,4	1,1	1,3	1,4	1,5
République tchèque	5,1	7,8	4,8	7,7	5,4	7,9
Danemark	24,2	30,2	21,0	25,0	27,4	35,5
Allemagne	6,0	7,9	6,4	8,0	5,6	7,8
Estonie	6,7	9,8	5,0	6,6	8,2	12,6
Irlande	5,9	10,2	5,1	8,7	6,8	11,7
Grèce	2,6	2,9	2,6	2,8	2,7	3,1
Espagne	4,7	10,4	4,3	9,5	5,1	11,3
France	7,1	7,2	7,0	6,9	7,2	7,5
Italie	4,5	6,3	4,2	6,1	4,8	6,6
Chypre	7,9	8,5	7,1	8,1	8,5	8,9
Lettonie	7,8	6,8	5,4	4,3	10,0	9,0
Lituanie	3,8	4,9	2,8	3,7	4,7	6,1
Luxembourg	6,5	8,5	6,8	7,6	6,1	9,5
Hongrie	4,5	3,1	4,0	2,7	4,9	3,5
Malte	4,2	6,2	4,7	6,1	3,6	6,2
Pays-Bas	16,4	17,0	16,1	16,8	16,8	17,2
Autriche	8,6	13,2	8,6	12,2	8,6	14,2
Pologne	4,4	4,7	3,9	4,2	4,9	5,2
Portugal	3,2	5,3	3,0	5,0	3,4	5,6
Roumanie	1,1	1,5	1,1	1,3	1,2	1,6
Slovénie	13,3	13,9	12,0	12,5	14,7	15,4
Slovaquie	3,7	3,3	3,5	2,6	3,9	4,0
Finlande	22,4	23,1	18,6	19,3	26,2	26,9
Suède <sup>(3)</sup>	31,8	32,4	28,4	25,8	35,4	39,3
Royaume-Uni <sup>(4)</sup>	27,2	19,9	23,4	16,6	31,1	23,2
Croatie	1,8	2,2	1,8	2,1	1,9	2,3
Turquie	1,2	1,8	1,7	2,1	0,7	1,6
Islande	29,5	25,1	25,0	20,1	34,1	30,5
Norvège	17,1	19,3	16,2	18,2	18,0	20,5
Suisse <sup>(3)</sup>	24,7	26,8	25,3	26,2	24,0	27,5

<sup>(1)</sup> Voir fichier de métadonnées sur l'internet ([http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY\\_SDDS/en/lfsi\\_edu\\_a\\_esms.htm](http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_SDDS/en/lfsi_edu_a_esms.htm)).

<sup>(2)</sup> ZE-15 au lieu de ZE-16.

<sup>(3)</sup> 2007 au lieu de 2008.

<sup>(4)</sup> Rupture des séries, 2007.

Source: Eurostat (tsiem080)



**Tableau 4.9:** Raisons de la participation aux activités d'éducation et de formation non formelles, 2007 <sup>(1)</sup> (en %)

	Pour améliorer le savoir/ les compétences sur un sujet intéressant	Pour avoir les savoirs/compétences qui sont utiles dans la vie quotidienne	Pour augmenter les possi- bilités d'avoir un travail ou d'en changer	Obligé de participer	Pour moins risquer de perdre son travail	Pour mieux faire son travail et/ou améliorer les perspectives de carrière	Pour rencontrer de nouvel- les personnes ou s'amuser	Pour avoir un certificat	Pour créer son entreprise	Autres/ pas de réponse
<b>UE</b>	51,0	30,0	17,0	22,0	13,0	64,0	15,0	16,0	4,0	5,0
Belgique	38,7	29,8	9,2	24,1	3,3	64,4	11,8	8,1	2,6	1,9
Bulgarie	38,5	40,0	20,8	22,1	22,0	77,3	9,2	34,3	1,8	1,2
République tchèque	46,2	33,7	16,8	7,4	13,3	54,6	10,4	20,8	4,5	0,5
Danemark	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Allemagne	45,9	14,3	15,6	25,0	20,0	68,0	10,5	11,6	3,8	5,4
Estonie	21,1	17,6	5,8	24,9	15,1	80,2	2,4	8,8	1,6	5,5
Irlande	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Grèce	76,7	52,4	25,5	18,1	16,0	74,8	20,6	48,6	7,9	4,3
Espagne	66,6	50,8	28,4	11,8	12,7	68,4	11,8	25,0	4,8	5,0
France	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Italie	43,9	20,9	10,9	13,8	2,5	47,6	13,3	13,5	2,6	3,9
Chypre	64,3	38,2	8,7	16,9	2,1	53,6	14,7	13,3	1,6	4,4
Lettonie	43,8	58,6	17,8	33,7	27,7	74,7	24,3	37,8	4,4	1,8
Lituanie	50,6	42,3	17,5	26,2	31,3	77,5	11,8	41,4	3,4	3,2
Luxembourg	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Hongrie	56,0	52,0	33,3	51,4	38,3	67,8	13,2	35,2	7,5	1,3
Malte	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Pays-Bas	42,4	40,2	12,8	35,9	6,6	66,4	19,2	23,7	4,2	10,1
Autriche	57,4	57,1	16,2	23,7	10,5	67,1	20,9	10,7	4,6	5,1
Pologne	7,6	7,2	7,2	5,2	6,6	67,1	0,5	7,2	1,5	2,8
Portugal	80,5	81,6	31,8	12,2	16,0	69,9	23,7	47,4	6,6	6,2
Roumanie	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Slovénie	12,5	21,2	1,7	13,1	1,0	54,4	1,8	2,3	0,3	2,5
Slovaquie	34,6	30,2	23,1	66,1	26,6	63,1	8,8	19,2	4,6	1,8
Finlande	62,1	41,1	16,1	35,3	14,3	69,1	30,0	13,5	3,7	9,4
Suède	59,3	41,8	6,5	36,4	8,0	61,8	20,8	8,9	1,5	5,5
Royaume-Uni	82,0	44,8	18,1	57,7	2,8	55,0	9,7	33,9	9,3	86,1
Croatie	44,7	35,2	16,9	31,1	17,2	76,9	8,2	15,0	4,8	1,4
Norvège	67,9	33,2	9,6	43,1	12,7	71,8	16,0	18,3	1,5	7,2

(1) Plusieurs réponses autorisées; le Danemark, l'Irlande, la Grèce, la France, le Luxembourg, Malte, la Roumanie et le Royaume-Uni ne sont pas inclus dans la moyenne de l'UE; la Bulgarie, la République tchèque, la Grèce, l'Espagne, Chypre, le Portugal, la Finlande et le Royaume-Uni n'ont pas interrogé les personnes participant à une formation orientée professionnellement; voir fichier de métadonnées sur l'internet ([http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY\\_SDDS/en/trng\\_aes\\_esms.htm](http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_SDDS/en/trng_aes_esms.htm)).

Source: Eurostat ([trng\\_aes\\_142](http://trng_aes_142))



**Tableau 4.10:** Obstacles à la participation à l'éducation et la formation, 2007 <sup>(1)</sup>  
(en %)

	Santé ou âge	Aucune formation n'était offerte à une distance raisonnable	Le participant n'a pas eu le temps à cause de responsabilités familiales	Les participants n'avaient pas les qualifications	La formation était trop chère ou le participant n'en avait pas les moyens	Le participant n'était pas à l'aise avec l'idée de retour dans une situation scolaire	Manque de soutien de l'employeur	La formation était en conflit avec le schéma du travail	Autres/ pas de réponse
<b>UE</b>	14,8	20,8	40,2	15,6	31,2	14,9	18,4	38,7	26,8
Belgique	21,8	13,1	38,4	9,5	17,9	4,8	14,7	33,1	10,6
Bulgarie	11,5	29,7	28,8	16,3	56,7	6,2	11,6	24,1	7,7
République tchèque	11,9	16,1	38,5	7,8	19,7	2,1	22,5	36,8	3,6
Danemark	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Allemagne	12,1	24,9	33,9	24,1	43,7	11,1	32,8	36,9	13,3
Estonie	18,2	34,5	38,8	2,9	53,1	8,5	8,8	32,6	42,6
Irlande	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Grèce	10,5	19,1	48,3	7,5	33,4	9,7	9,7	43,0	19,0
Espagne	5,8	8,5	41,2	7,5	13,4	2,7	4,7	32,5	27,7
France	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Italie	19,7	16,8	49,5	19,2	26,2	16,6	15,2	44,1	12,4
Chypre	9,3	12,0	67,9	5,2	16,2	4,8	5,2	42,1	12,3
Lettonie	11,9	24,1	40,1	11,2	50,8	11,9	29,7	36,8	11,4
Lituanie	13,2	19,6	34,3	3,2	45,6	4,9	16,2	48,4	13,5
Luxembourg	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Hongrie	12,5	32,4	37,5	13,9	42,3	18,9	39,9	53,2	15,0
Malte	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Pays-Bas	23,8	13,0	29,9	4,2	25,1	13,5	20,1	17,6	22,8
Autriche	6,3	22,4	42,3	7,1	34,6	2,8	16,1	39,5	15,8
Pologne	9,1	31,0	29,2	9,2	61,3	17,5	20,4	31,4	11,5
Portugal	6,8	34,2	34,5	11,8	22,7	4,1	20,0	26,5	18,9
Roumanie	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Slovénie	15,5	30,2	37,7	7,6	48,5	7,3	22,3	55,5	8,8
Slovaquie	10,8	30,9	35,5	56,5	39,3	3,0	25,2	40,7	3,7
Finlande	17,1	25,6	31,0	11,6	22,2	7,2	24,0	43,7	21,4
Suède	23,7	22,0	23,0	5,8	32,5	6,9	19,1	32,4	20,5
Royaume-Uni	17,0	25,9	42,5	20,8	33,8	24,1	22,6	43,9	56,5
Croatie	11,0	26,7	48,7	14,9	53,8	4,2	17,1	28,8	8,6
Norvège	19,5	13,6	25,8	4,3	17,6	9,2	21,1	32,2	15,7

(1) Plusieurs réponses autorisées; le Danemark, l'Irlande, la France, le Luxembourg, Malte et la Roumanie ne sont pas inclus dans la moyenne de l'UE; voir fichier de métadonnées sur l'internet ([http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY\\_SDDS/en/trng\\_aes\\_esms.htm](http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_SDDS/en/trng_aes_esms.htm)).

Source: Eurostat ([trng\\_aes\\_176](http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_SDDS/en/trng_aes_esms.htm))



**Tableau 4.11:** Fournisseurs des activités d'éducation et de formation non formelles, 2007 (\*)  
(en %)

	Employeur	Institutions pour la formation non formelle	Institution pour l'éducation formelle	Institution commerciale où l'éducation et la formation ne sont pas l'activité principale	Chambres de commerce	Institution non commerciale où l'éducation et la formation ne sont pas l'activité principale (bibliothèque, par exemple)	Associations sans but lucratif	Personnes	Syndicats	Autres/ pas de réponse
<b>UE</b>	38,4	16,4	10,3	8,9	5,0	4,5	4,3	4,3	1,4	4,0
Belgique	41,7	7,3	15,2	8,9	2,8	7,1	7,4	5,6	0,7	0,6
Bulgarie	68,8	14,1	3,1	3,1	3,0	5,8	0,7	1,1	0,2	0,2
République tchèque	42,9	27,9	10,7	7,6	1,8	2,1	1,5	3,2	0,6	1,1
Danemark	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Allemagne	42,4	14,7	4,8	13,8	4,8	6,2	5,3	5,8	1,1	0,5
Estonie	29,2	34,4	10,0	9,4	1,2	3,9	2,1	2,5	5,5	1,7
Irlande	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Grèce	36,0	12,1	14,6	13,6	3,3	5,2	3,2	1,4	2,3	4,8
Espagne	19,9	26,2	9,7	5,0	6,7	4,5	5,4	2,9	4,2	11,5
France	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Italie	27,6	8,5	12,9	8,0	12,9	2,2	4,4	6,3	1,3	11,3
Chypre	27,1	19,3	5,4	10,1	1,3	15,5	7,1	12,9	0,9	0,3
Lettonie	42,6	21,3	13,4	6,8	2,7	1,6	2,2	2,1	0,2	5,2
Lituanie	14,5	28,7	20,8	15,0	9,2	:	1,4	8,7	0,4	:
Luxembourg	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Hongrie	0,6	32,0	7,0	3,5	32,8	6,2	0,1	1,9	13,1	2,7
Malte	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Pays-Bas	38,6	:	38,2	:	:	:	4,7	2,1	1,9	11,8
Autriche	27,7	21,8	6,7	12,4	4,6	1,4	4,9	4,5	0,3	14,2
Pologne	20,8	49,9	13,1	6,1	1,7	:	2,2	3,8	0,2	2,1
Portugal	40,7	20,9	9,1	8,4	2,3	4,5	5,5	1,4	1,4	5,8
Roumanie	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Slovénie	11,8	44,6	8,7	8,0	20,8	:	3,9	1,9	0,3	:
Slovaquie	40,0	28,2	17,0	7,5	2,8	:	0,7	1,8	0,1	1,1
Finlande	36,0	10,1	8,8	1,1	6,7	29,5	0,8	3,0	3,0	:
Suède	45,5	14,6	4,2	17,1	3,9	3,4	5,6	2,5	2,0	0,5
Royaume-Uni	50,2	8,2	11,1	:	7,0	1,8	1,9	4,3	0,1	5,4
Croatie	22,0	24,2	15,6	12,8	5,0	1,6	3,3	0,8	0,4	7,7

(\*) Le Danemark, l'Irlande, la France, le Luxembourg, Malte et la Roumanie ne sont pas inclus dans la moyenne de l'UE; voir fichier de métadonnées sur l'internet ([http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY\\_SDDS/en/trng\\_aes\\_esms.htm](http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_SDDS/en/trng_aes_esms.htm)).

Source: Eurostat (trng\_aes\_170)

**Tableau 4.12:** Formation professionnelle continue, 2005 <sup>(1)</sup>

	<b>Entreprises pratiquant la formation (en % du total des entreprises)</b>	<b>Coût des cours de FPC (en % du coût total de la main-d'œuvre)</b>	<b>Durée moyenne des cours de FPC par travailleur (en heures)</b>	<b>Entreprises dans lesquelles les mesures publiques ont eu un impact sur les plans en matière de FPC (% de l'ensemble des entreprises pratiquant la formation) <sup>(2)</sup></b>
<b>UE-27</b>	60	2	9	36
Belgique	63	2	12	60
Bulgarie	29	1	4	32
République tchèque	72	2	14	21
Danemark	85	3	10	33
Allemagne	69	1	9	18
Estonie	67	2	7	20
Irlande	67	2	12	:
Grèce	21	1	3	59
Espagne	47	1	9	38
France	74	2	13	56
Italie	32	1	7	38
Chypre	51	1	7	72
Lettonie	36	1	4	24
Lituanie	46	1	5	15
Luxembourg	72	2	16	22
Hongrie	49	2	6	24
Malte	46	2	11	32
Pays-Bas	75	2	12	52
Autriche	81	1	9	43
Pologne	35	1	6	25
Portugal	44	1	7	54
Roumanie	40	1	5	8
Slovénie	73	2	14	30
Slovaquie	60	2	12	21
Finlande	77	2	10	25
Suède	78	2	15	37
Royaume-Uni	90	1	7	45
Norvège	86	1	9	5

<sup>(1)</sup> Voir fichier de métadonnées sur l'internet ([http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY\\_SDDS/en/trng\\_cvts3\\_esms.htm](http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_SDDS/en/trng_cvts3_esms.htm)).

<sup>(2)</sup> Moyenne pour l'UE-27 calculée sur la base des données nationales disponibles (c'est-à-dire à l'exclusion de l'Irlande).

Source: Eurostat (trng\_cvts3\_01, trng\_cvts3\_53, trng\_cvts3\_71 et trng\_cvts3\_29)